
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-huitième séance – Mardi 7 mars 2017, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Gloria Castro, Amanda Gavilanes*, *MM. Adrien Genecand* et *Alfonso Gomez*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président et *M^{me} Esther Alder*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 23 février 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 mars et mercredi 8 mars 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Il y a foule... Je vous rappelle que M. Sami Kanaan est excusé pour cette séance.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M. Pascal Holenweg concernant le traitement des urgences, qui demande que les urgences acceptées cet après-midi soient traitées demain à 17 h.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le traitement des urgences votées cet après-midi prévu demain à 17 h est acceptée par 21 oui contre 18 non.

(Exclamations.)

Le président. Il n'y a pas de quoi pavoiser, un vote qui se conclut avec 39 personnes présentes sur 80 ou 79 n'est pas un triomphe. Les motions d'ordonnancement seront donc traitées demain à 17 h ou à un autre moment, en fonction des décisions du bureau. *(Remarques de M. Jean-Philippe Haas.)*

Le président. Tout est possible, Monsieur Haas.

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

- 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 9 714 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 167 000 francs et la récupération de la TVA de 594 000 francs, soit un montant net de 7 953 000 francs (PR-1204 A)¹.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 22 novembre 2016. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes le 30 novembre 2016. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de ses notes.

Séance du 30 novembre 2016

Audition de MM. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement (DCA), et Nicolas Betty, chef du Service du génie civil (GCI)

La proposition PR-1204 correspond à la seconde demande de crédit concernant les réseaux secondaires d'assainissement. La proposition PR-1125 (présentée il y a une année et demie) et la proposition PR-1204 sont en lien avec la constitution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Le FIA a pour but le financement de la réalisation et l'entretien des réseaux primaires et secondaires d'assainissement qui couvre en totalité la conséquence des investissements. Une fois les travaux réalisés, le FIA rembourse les amortissements sous forme d'annuités sur une durée de quarante ans.

Une recette inscrite dans le budget au niveau du GCI couvre l'ensemble des investissements consentis en matière d'assainissement des eaux. Le FIA couvre aussi les coûts d'exploitation du réseau d'assainissement (maximum de 11 francs par mètre linéaire). Le budget du GCI comprend un centre de coûts «Assainissement des eaux» et une recette équivalente qui couvrent les coûts d'exploitation de cette unité.

Le GCI a ses propres équipes pour l'inspection et l'analyse du réseau, mais il mandate des entreprises pour la maintenance d'exploitation du réseau.

¹ Proposition, 3000.

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

Comme le DCA ne peut pas investir dans le réseau, il dépose chaque année des propositions de crédit pour pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau.

Le réseau public d'assainissement des eaux est composé d'environ 260 km de collecteurs d'eaux usées et pluviales. Le réseau secondaire représente 255 km de collecteurs et le réseau primaire 5,2 km. La valeur économique de remplacement de l'ouvrage est de 760 millions de francs, soit 3000 francs le mètre. La loi fédérale sur la protection des eaux ainsi que la nouvelle loi cantonale sur les eaux mise en application le 1^{er} janvier 2015 précisent la responsabilité des communes en matière d'exploitation et d'entretien des réseaux secondaires.

Le réseau comporte deux grands bassins (rive droite et rive gauche) aboutissant à la station d'épuration d'Aire.

L'inspection générale des collecteurs s'effectue tous les trois ans.

Le FIA mutualise les recettes et les coûts liés aux réseaux secondaires de l'ensemble des communes. L'exploitation et l'entretien du réseau primaire d'assainissement incombe aux Services industriels de Genève (SIG). Les collecteurs privés ne font, quant à eux, pas partie du concept d'assainissement. Le financement du FIA est assuré par la taxe unique de raccordement, la taxe annuelle pour les routes publiques et la taxe annuelle d'utilisation du réseau.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi cantonale sur les eaux distingue deux types de taxes finançant les réseaux secondaires. Tout d'abord, la taxe d'écoulement actuelle est remplacée par la taxe unique de raccordement (TUR). Le Canton perçoit directement cette nouvelle taxe. La taxe annuelle d'utilisation du réseau, collectée par les SIG, est reversée, quant à elle, intégralement aux communes. Enfin, la taxe annuelle pour les routes publiques est versée au Canton par les communes à hauteur de 25 centimes par mètre carré. Cette dernière taxe représente un montant de 600 000 francs pour la Ville de Genève. L'ensemble de ces taxes est mutualisé au sein du FIA pour permettre aux communes de couvrir les coûts d'entretien de leur réseau secondaire.

Aujourd'hui, le GCI a engagé des travaux d'assainissement sur l'avenue d'Aire, la rue de Berne, la rue des Alpes, la rue des Buis, la rue du Prieuré, l'avenue Ernest-Hentsch, la rue du Grand-Pré, la route de Malagnou, la rue Sautter et l'avenue William-Favre. Le développement de nouveaux réseaux tels que le chauffage à distance dans le quartier de la Jonction a été affecté à la proposition PR-1125. Celle-ci comprend également des prestations sur des équipements de puits ainsi que la réfection du déversoir d'orages de Saint-Jean. Un montant de 6 200 000 francs hors taxes a été engagé dans cette proposition pour un montant voté de 7 782 000 francs. Le montant de 1 582 000 francs restant amène le GCI à

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

solliciter la Ville pour poursuivre ses travaux de réhabilitation et de création de réseaux secondaires d'assainissement.

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au nouveau réseau d'assainissement seront réalisés afin d'assurer leur parfaite exécution sous le domaine public. Tous les frais liés à ces raccordements engagés par la Ville de Genève seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains. L'estimation financière de ces raccordements privés est de 1 080 000 francs. Les honoraires d'ingénieurs pour les réseaux secondaires s'élèvent à 1 040 000 francs. En comptant les frais d'information et de communication, le coût total de la construction est estimé à 8 505 000 francs hors taxes. L'application de la TVA, les frais du personnel sur les investissements et les intérêts intercalaires portent le coût de l'opération à 9 714 000 francs TTC. Il faudra déduire de ce montant le remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement et la TVA récupérable sur la construction. Ainsi, le coût total net de l'opération est de 7 953 000 francs.

Questions-réponses

Les 30 000 francs d'huissier servent à faire des constats des façades des immeubles avant-après, afin d'éviter des problèmes de revendications suites au chantier. A la rue des Savoises, une réclamation a été faite, or le constat de l'huissier a révélé que la fissure existait depuis plus de six mois avant les travaux.

Le GCI envoie un courrier aux propriétaires des bâtiments pour les informer des travaux de raccordement réalisé par la Ville, en même temps que la Direction générale de l'eau (DGEau) prend contact pour expliquer les montants engagés, ainsi que ceux qu'ils devront remboursés une fois les travaux achevés. La DGEau a les compétences d'appliquer une hypothèque légale en cas de non-remboursement.

La durée de vie des nouveaux collecteurs est de 70 à 90 ans.

Le montant de 1 582 000 de francs non dépensé de la proposition PR-1125 n'a pas été imputé; il est provisoirement bloqué par le GCI, mais pourrait servir à combler d'éventuels manque à cette proposition, sachant qu'il peut à tout moment y avoir des imprévus.

La valeur de remplacement du réseau est estimée à 760 millions; la durée de vie d'un collecteur variant entre 70 et 80 ans, le maintien s'élève à 10 millions par année.

Les chantiers à l'avenue d'Aire et à l'avenue Ernest-Hentsch sont entièrement terminés. L'opération sur la rue de Berne a eu lieu pendant les vacances de Pâques. Le GCI souhaiterait profiter des travaux des SIG pour mener une intervention de

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

surface. Les interventions aux rues du Prieuré, du Grand-Pré et des Buis sont en cours. Les opérations sur le nant des Grottes ont commencé cette semaine. Le chemisage de la route de Malagnou est planifié en début d'année prochaine. La rue Sautter fait l'objet d'une étude d'ingénieur. L'avenue William-Favre bénéficie d'un revêtement phonoabsorbant.

La coordination des opérations est réalisée par deux organismes, la commission de coordination des travaux en sous-sol (CCTSS) et la plateforme chantiers et mobilité (PCM). La CCTSS est chargée de coordonner les réseaux environ un an avant le début des travaux. Son objectif est d'établir un calendrier permettant à tous les acteurs de trouver un espace pour placer leurs interventions. Mise en place par la Direction générale des transports (DGT), la PCM a pour but d'anticiper les chantiers qui ont un fort impact sur le trafic et d'assurer l'information des usagers. Une fois les stratégies de la CCTSS définies, cette plateforme réunit les principaux maîtres d'ouvrages publics, la DGT et la police cantonale pour tenter de minimiser les impacts des chantiers sur la mobilité.

Les tubes sont en PVC jusqu'à 60 cm de diamètre. Au-delà, le GCI utilise du fil de verre. Ce matériau est systématiquement bétonné. Les tuyaux en béton sont plutôt employés en milieu rural pour éviter de bloquer trop longtemps la circulation. Le PVC et le fil de verre résistent mieux à l'abrasion que le béton.

La Ville travaille avec une vingtaine d'entreprises, dont cinq seulement pour les travaux de chemisage.

Le FIA a aussi pour mission de contrôler si les coûts des propositions sont conformes à la valeur actuelle des réseaux et aux coûts d'exploitation. Ils ont des tableaux avec les coûts comparatif des offres et données techniques. Chaque proposition doit être validée par le FIA et la DGEau pour le dépôt d'une autorisation de construire et elle est présentée.

Discussion et vote

Personne ne demandant la parole et aucune demande d'audition n'étant faite sur cette proposition, la présidente la met au vote.

Elle est acceptée par 13 oui (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG, 1 EàG, 3 S, 1 Ve).
(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

Deuxième débat

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble. La délibération est acceptée à l'unanimité (49 oui).

Proposition: réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement

La délibération est ainsi conçue:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 9 714 000 francs destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 167 000 francs et la TVA récupérable de 594 000 francs, soit un montant net de 7 953 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 714 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant brut total de 8 713 200 francs et net de 7 628 900 francs, soit:

- **5 897 600 francs bruts, dont à déduire la participation de 1 084 300 francs représentant la contribution forfaitaire selon une clef de répartition à charge des différents partenaires, soit un montant net de 4 813 300 francs, destiné aux aménagements extérieurs de l'écoquartier de la Jonction, feuille I 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, parcelles privées Ville de Genève (N° 4210), et de ses abords du domaine public communal Ville de Genève (N° 3437); de l'Etat (N° 4209) qui sera grevée d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève;**
- **2 815 600 francs destinés à l'aménagement de la rue des Gazomètres, parcelles de l'Etat (N^{os} 98, 4211 et 3382) et des SIG (N° 3762), qui seront grevées d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève, et de ses abords du domaine public communal Ville de Genève (N° 3437 accès rue du Stand, N° 3438 accès boulevard de Saint-Georges) (PR-1157 A)¹.**

Rapport de M. Régis de Battista.

La proposition PR-1157 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 19 janvier 2016. La commission l'a traitée dans ses séances des 3 et 24 février, 2 mars, 22 juin, 31 août et 7 septembre 2016 sous la présidence de M. Jean Rossiaud et M^{me} Natacha Buffet-Desfayes.

Rappel de la proposition

Dans son exposé des motifs, la proposition PR-1157 propose de créer un des premiers écoquartiers de Genève dans l'ancien site d'Artamis qui a nécessité tant de moyens financiers pour le rendre viable.

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 3792.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

Séance du 3 février 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement et des constructions (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et de son collaborateur, M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction, ainsi que de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

M. Pagani informe que le nouveau bâtiment de l'écoquartier de la Jonction a été inauguré au mois d'octobre. L'objet de la proposition concerne les aménagements extérieurs de l'écoquartier. En effet, la Ville est propriétaire d'une partie du terrain.

M^{me} Charollais précise, au préalable, qu'il s'agit là de l'avant-dernier dossier qui sera soumis au Conseil municipal concernant ce secteur. La présente proposition consiste à financer les espaces publics situés à l'intérieur du quartier, ainsi que les réseaux correspondants. Il faut savoir que des discussions ont été menées de manière soutenue avec l'ensemble des partenaires (Fondation des parkings, Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) et Coopérative des rois) afin de réaliser un projet cohérent et global. Exprimée dès le départ par les différents opérateurs constructeurs, la volonté d'affecter les espaces non construits à une utilisation publique a été maintenue tout au long du projet. Comme il était difficile de réaliser ces espaces publics de manière morcelée, la Ville a décidé d'en prendre une bonne partie en charge sous réserve des contributions des différents constructeurs. Dans le cadre de la réalisation des projets, certains espaces ont été prérealisés par les uns et les autres, raison pour laquelle la présente proposition ne couvre pas l'entier de la surface.

M^{me} Giraud rappelle que l'écoquartier de la Jonction accueillera plus de 300 logements répartis dans trois bâtiments. Ces derniers seront construits par la CODHA, la FVGLS et la Coopérative des rois. Des surfaces de commerces prendront place au rez-de-chaussée des immeubles de logements. En sous-sol, un parking de 300 places et des dépôts pour les collections du Muséum d'histoire naturelle (MHN) seront aménagés. Comme l'a annoncé M^{me} Charollais, le projet a été conçu dans son ensemble afin d'assurer une cohérence et une continuité entre les différents bâtiments. Ainsi, les espaces publics seront traités, de façade à façade, sans différence de niveau et sans trottoir. Cette continuité spatiale sera renforcée par la pose d'un seul revêtement de sol sur tout le site. L'alignement de platanes de la rue des Gazomètres sera conservé et complété de quelques arbres. Située au cœur de l'îlot, la place centrale bénéficiera d'un revêtement perméable et accueillera également quelques plantations. En lien avec la future crèche, une petite place arborisée sera équipée de jeux pour les enfants. Un autre espace de jeux situé sur la partie piétonne de la rue des Gazomètres sera destiné, quant à lui, aux adolescents. Les cheminements piétonniers seront accompagnés de plates-bandes

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

végétales disposées en grand nombre sur le site. Un nouvel accès avec portail au cimetière des Rois sera créé. Toute une série de mobilier urbain (bancs, chaises, épingles à vélos, bornes fontaines) sera disposée selon le plan d'aménagement. L'espace public de l'écoquartier sera entièrement réservé aux piétons et aux vélos. Les accès aux dépôts patrimoniaux seront contrôlés. Le site sera accessible aux livraisons le matin étant donné la présence de commerce à l'intérieur du site. De dimensions semblables à la place du Rhône, l'espace central sera laissé relativement libre pour pouvoir accueillir diverses manifestations. En ce qui concerne l'éclairage, les cheminements piétons seront illuminés par des mâts de 4 m de hauteur. La grande place centrale sera éclairée par des projecteurs colorés situés à une douzaine de mètres de hauteur. A l'instar de la pointe nord de la plaine de Plainpalais, le jardin arborisé sera éclairé par un système de luminaires suspendus.

M. Alphonse informe que l'évacuation des eaux de l'écoquartier est conçue en système séparatif. Ainsi, les eaux usées seront traitées en station d'épuration et les eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel. Le tronçon à réaliser permettra de rejoindre la rue des Jardins pour évacuer les eaux pluviales dans le Rhône. Il faut savoir que la délibération I regroupe les aménagements extérieurs de l'écoquartier de la Jonction. La délibération II concerne, quant à elle, l'intégralité de la rue des Gazomètres. Pour ce qui est du volet financier, les aménagements extérieurs ont une surface d'environ 6000 m² pour un montant total de travaux hors taxe de 4 407 000 francs. En comptant les honoraires d'ingénieurs et d'architectes, les frais d'information et de communication et la TVA, le coût total des aménagements extérieurs TTC s'élève à 5 886 100 francs. En ajoutant les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires, le coût total de l'opération est de 6 339 600 francs. En déduisant le crédit d'étude d'un montant de 442 000 francs, le coût total brut de la délibération I TTC est de 5 897 600 francs. Des recettes sont à déduire de cet investissement, à savoir un montant de 551 000 francs de la CODHA et un montant de 532 000 francs de la Coopérative des Rois. De ce fait, le coût total net TTC de la délibération I est estimé à 4 813 300 francs. En ce qui concerne la délibération II, la surface avoisine les 3500 m² pour un montant total estimé à 2 015 400 francs. En comptant les mêmes ajouts d'honoraires et les frais de taxe, le coût total de l'aménagement TTC s'élève à 2 662 400 francs. Avec les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires, le coût total net TTC de la délibération II est de 2 815 600 francs.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle que le bâtiment de la FVGLS sera bientôt habité puisqu'il est terminé. Or, le reste des travaux mettra au moins deux ans à se concrétiser. Face à cette situation, il est important de savoir si le plan d'aménagement prend en compte des travaux de protection du périmètre habité.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M^{me} Charollais révèle que des travaux de protection du périmètre habité sont en grande partie pris en compte par la Fondation des parkings. Une travée d'escaliers de secours a été demandée par la FVGLS étant donné que son bâtiment est trop proche de celui de la Fondation des parkings. Cette disposition devra être enlevée par la Fondation des parkings dès le moment où la partie concernée de leur construction sera terminée.

Un commissaire croit savoir qu'il existe un raccordement avec le réseau de chaleur de l'Hôtel des finances. Or, cet élément ne figure pas dans la proposition PR-1157.

M^{me} Charollais lui répond que l'écoquartier de la Jonction bénéficiera d'un réseau de chaleur fourni et financé entièrement par les SIG dans le cadre du projet CADéco. La commission des travaux et des constructions a récemment voté une proposition qui permettra d'installer une production centralisée de chaleur dans les bâtiments de la Ville situés près du quai du Seujet. Dans cette proposition figure également les servitudes qui permettront aux SIG d'installer leur réseau de chaleur.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'il en est des pollutions du sous-sol.

M. Pagani indique qu'actuellement tout est assaini. Pour rappel, la Ville de Genève avait trouvé un accord avec le Canton pour se répartir les coûts de la dépollution à la rue du Stand. Or, l'Etat s'est retiré du projet sous prétexte qu'il s'agissait de pollution de site et non d'assainissement. Suite au défaut de l'Etat, l'opération a coûté à la Ville près de 50 millions de francs.

Un commissaire demande si les futurs habitants de l'écoquartier auront la possibilité de parker aisément leurs véhicules.

M. Pagani affirme que la Ville a rapatrié toute une série de places qui avaient été enlevées à la rue du Stand.

Un commissaire regrette la tournure qu'est en train de prendre le projet. En effet, lorsque l'on se rend sur place, on constate que la réalité est loin de la vision bucolique qui avait été promise au départ. Alors qu'un tel projet devrait provoquer l'émulation, l'exposé de ce soir montre un résultat on ne peut plus terne et basique. Si l'on prend la place centrale de l'écoquartier par exemple, on ne peut que constater le vide aux alentours. Face à cette situation, on est en droit de se demander si le projet correspond bel et bien à la volonté des futurs habitants.

M^{me} Charollais atteste que le projet a fait l'objet de nombreuses discussions avec l'ensemble des partenaires concernés. Elle invite la commission à auditionner ces partenaires (CODHA, Fondation des parkings ou Coopérative des Rois) pour connaître leur avis. En ce qui concerne la place centrale, les différents partenaires ont affirmé à maintes reprises leur volonté de laisser libre cet espace

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

pour permettre toute une série de manifestations. Les architectes se sont souvent heurtés à l'idée que tout aménagement représentait un obstacle à une possibilité d'appropriation multiple et variée.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les places de jeux pour adolescents.

M^{me} Charollais indique qu'il est actuellement prévu d'installer un terrain pour des jeux de ballon. L'emplacement a été décentré pour pouvoir préserver le calme au sein du voisinage.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur l'écopoint prévu.

M^{me} Giraud relève qu'il s'agit d'un écopoint complet.

Un commissaire aimerait connaître la distance que devront parcourir les habitants de l'écoquartier pour rejoindre cet écopoint.

M. Alphonse estime cette distance à une centaine de mètres.

M. Pagani tient à souligner que la mise en place d'un écopoint a été décidée en concertation avec les habitants.

Un commissaire affirme que certains habitants du quartier de Sécheron connaissent des problèmes pratiques d'utilisation de leur écopoint. Sans remettre en question son principe, force est de constater que sa conception ne correspond pas forcément aux usages des habitants.

M. Pagani confirme que la Ville doit acquérir de l'expérience sur la question. Il prend acte de la remarque.

Deux commissaires se rejoignent quant au manque de créativité du projet. Il est étonnant qu'un écoquartier bénéficie de si peu de végétation. En été, le manque de zones d'ombres risque d'être pénible pour les habitants. Face à ce constat, la commission devra certainement consulter les futurs occupants pour connaître leur vision du projet.

M. Pagani rappelle que la Ville a décidé d'entreprendre une démarche participative plutôt que de mettre en place un concours. Beaucoup de personnes se sont investies dans ce projet et les aménagements paysagers qui sont proposés sont le résultat de nombreuses discussions. On peut relever, à ce titre, la création d'une place de jeux pour les enfants à un endroit qui n'était pas gagné d'avance.

M^{me} Charollais ne voit aucun inconvénient à rajouter de la végétation sur le site si tel était le souhait de la commission.

Un commissaire demande si l'espace de jeux pour adolescents comprendra un skate-park. Il semblerait que cette proposition ait posé quelques problèmes en raison de la proximité du terrain avec des bâtiments administratifs.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M^{me} Charollais confirme que le projet de skate-park a été abandonné pour les raisons évoquées. Le seul projet envisagé est un terrain pour jouer au ballon.

Un commissaire aimerait savoir comment les financements de la Coopérative des rois et de la CODHA ont été évalués.

M^{me} Charollais lui explique que ces financements sont calculés au prorata des droits à bâtir de chaque constructeur.

Un commissaire s'étonne de voir qu'il est prévu de planter des arbres sur des buttes en dessus du parking.

M. Alphonse note que la présence de buttes s'explique par la dalle du parking qui oblige à procéder à une surélévation.

Un commissaire estime difficile de procéder à l'arrosage de ces arbres étant donné leur situation.

M. Betty propose d'envoyer une réponse écrite en questionnant le Service des espaces verts (SEVE).

Un commissaire aimerait comprendre la nature de l'investissement de la CODHA et de la Coopérative des rois concernant les aménagements extérieurs.

M. Pagani explique que ces partenaires participent financièrement à l'aménagement des places.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi aucune participation n'est prévue dans la délibération II alors que l'entrée du parking servira à tout le monde.

M. Pagani lui indique que cette partie est propriété de l'Etat. Or, la Ville a dû batailler pour imposer à l'Etat de participer au projet.

Un commissaire remarque que le processus participatif évoqué précédemment ne concerne pas les futurs habitants des immeubles, mais les représentants des différentes coopératives et fondations.

M^{me} Charollais confirme ce propos.

Un commissaire lit à la page 15 de la proposition PR-1157 que «dans un deuxième temps, dès que tous les habitants seront identifiés, une nouvelle phase de participation sera lancée». Si le projet est bel et bien soumis à une seconde phase participative, on peut craindre que le Conseil municipal vote ces 5 millions de francs la tête dans le sac. Pour le moment, la Ville a discuté avec les constructeurs et non avec les futurs habitants.

M. Pagani tient à préciser que la CODHA a déjà désigné des habitants.

Un commissaire aimerait comprendre le sens de la phrase qu'il a citée.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M^{me} Charollais concède que cette phrase est mal rédigée. Il est clair que les aménagements des espaces publics devront être terminés au moment de l'entrée des locataires. La participation évoquée concerne les stratégies d'appropriation des espaces sur lesquels les locataires peuvent s'organiser pour des plantages.

M. Pagani prend l'exemple du MEG dont la façade a été laissée au libre arbitre des constructeurs. Dans ce genre de projets, les concours portent sur l'espace public et non sur les immeubles en tant que tels. Les façades présentées ce soir ne seront sans doute pas celles qui seront réalisées. En revanche, la volumétrie des espaces publics sera respectée.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe un moyen de récupérer une partie des 60 millions de francs concernant la dépollution. La même question peut se poser pour la participation de l'Etat à la rue des Gazomètres.

M^{me} Charollais lui répond que toutes les démarches possibles et imaginables ont été faites. Or, les réponses ont toujours été négatives jusqu'à présent.

M. Pagani indique que l'Association des communes genevoises a mis en place avec la Ville le Fonds d'aménagement urbain. Dès le moment où ce fonds sera adopté, la Ville pourra demander rétroactivement 8000 francs par appartement créé.

Suite au débat le président met au vote l'audition de l'association Pro Vélo sur la proposition PR-1157, qui est acceptée par 12 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 DC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) contre 3 non (LR).

Suite à cette décision, un débat s'installe pour auditionner les représentants de la CODHA, de la FVGLS et de la Coopérative des rois.

Un commissaire estime que l'audition de ces personnes permettra de connaître leur connaissance du projet. Il est important de savoir à quel point les partenaires de la Ville ont été impliqués dans le projet d'aménagement de l'écoquartier.

Le président met aux voix l'audition simultanée de représentants de la CODHA, de la Coopérative des rois et de la FVGLS, qui est acceptée par 14 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 DC, 4 S, 1 EàG, 1 Ve, 3 LR) et 1 abstention (EàG).

Séance du 24 février 2016

Audition de M. Jacques Sottini, coprésident de Pro Vélo

Le président rappelle que les commissaires souhaitent savoir si Pro Vélo a été consulté concernant la zone de stationnement à vélos prévue au sein du projet d'écoquartier à la Jonction et demande aux auditionnés leur avis sur le nombre de places de stationnement prévues. Il termine en remarquant que le département avait affirmé que Pro Vélo avait été consulté.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Sottini affirme qu'il est difficile de répondre à cette question. Il remarque toutefois que le projet d'écoquartier a été retardé notamment à cause de la création d'un parking relativement conséquent. Il trouve cela contradictoire avec le principe même d'écoquartier. Il termine son intervention en regrettant également l'absence de parking à vélos sur le boulevard Saint-Georges.

Un commissaire souhaiterait auditionner un des responsables du Service écoles-médias (SEM), dans la mesure où ce service est directement et fortement touché par les travaux pour le futur terrain de sport et pour le parking. Elle affirme pour terminer relayer les propos de M. Grandjean, directeur du SEM. Cette audition est acceptée par 14 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 4 S, 2 Ve, 2 EàG).

Séance du 2 mars 2016

Audition de M. Miltos Thomaidès, secrétaire général de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), ainsi que de M. Eric Rossiaud, président de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA)

M. Thomaidès entame son intervention en rappelant que la participation de la FVGLS remonte aux années 2010-2011. A cette époque, la FVGLS avait participé à la préparation d'un cahier des charges en vue du concours d'architecture en lien avec ce projet (deux représentants de la fondation ont également intégré le jury désignant le vainqueur du concours). Il poursuit en remarquant qu'il a été décidé d'échelonner les différents projets, ce qui implique que la construction du bâtiment de la FVGLS a commencé avant les autres bâtiments (avec l'inconvénient d'avoir maintenant achevé la construction de celui-ci). M. Thomaidès remarque que le bâtiment de la FVGLS est un immeuble important, avec 113 logements et environ 2000 m² d'activités. Il remarque que tous ces locaux sont loués mais sont malheureusement dans un contexte difficile, car entourés de toutes parts d'un chantier qui durera encore deux ans au moins.

M. Thomaidès poursuit son intervention en affirmant que la sélection des locataires n'a certes pas été participative, mais qu'elle aboutit toutefois à une mixité sociale relativement importante. En effet, la FVGLS a tenté de rassembler au mieux une grande diversité de situations sociales, familiales et financières au sein de ce quartier, le but étant d'éviter de créer un «ghetto». A ce titre, il affirme qu'environ 80% des cas traités par la FVGLS sont des cas difficiles. Pourtant, M. Thomaidès constate que la situation au sein de ce nouveau bâtiment se présente plutôt bien et se réjouit du fait qu'une association est déjà en train de se créer dans l'immeuble. Il ajoute en parallèle qu'un local relativement bien équipé a été prévu au sein de cette construction afin d'accueillir les activités des habitants.

M. Thomaidès continue en remarquant que la réussite d'un écoquartier dépend en grande partie de sa bonne intégration à la ville, ce qui est le cas ici.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

En effet, cette construction se trouve au cœur de la ville, proche des commodités et des transports publics, et s'inscrit donc selon lui dans le concept du développement durable. Il concède qu'il n'y a pour l'heure que très peu de verdure, mais affirme toutefois que des espaces publics seront plantés et rappelle que le cimetière des Rois est juste à côté. Il n'était donc pas nécessaire de créer un parc au centre de l'écoquartier. M. Thomaidès rappelle que la place centrale de cette écoconstruction est dédiée à diverses activités, notamment commerciales et culturelles. Cet aménagement permettra la création d'une ambiance, d'un esprit de quartier unique en son genre. A ce titre, il est important d'achever les aménagements extérieurs. Il termine en affirmant que la FVGLS a financé une petite partie de ces aménagements dans le but de pouvoir faire fonctionner son immeuble.

Un commissaire constate que M. Thomaidès semble satisfait du résultat obtenu pour cette construction et affirme que l'architecture d'un bâtiment devrait être le reflet de son concept, dans ce cas l'écologie.

M. Thomaidès répète qu'il a une définition personnelle de l'écoquartier et affirme que le bâtiment est satisfaisant en fonction de cette définition.

Une commissaire revient sur les aménagements financés par la FVGLS. Elle souhaiterait de plus amples informations sur la nature de ces aménagements ainsi que le coût de ceux-ci. Parallèlement, elle cherche à savoir si ces aménagements sont financés par la FVGLS, ou s'ils seront remboursés par les autorités municipales. Enfin, elle aimerait connaître l'avis de M. Thomaidès concernant l'aménagement proposé, notamment pour l'esplanade. A ce sujet, elle remarque que l'esplanade semble se présenter comme un espace relativement vide qui pourra par la suite être animé par les différentes associations et coopératives.

M. Thomaidès répond que son souhait pour cette esplanade est qu'elle joue un rôle de place au-delà des bâtiments l'entourant. Il ajoute même que cette place est vouée à jouir d'une attractivité pour les autres bâtiments à proximité. En ce qui concerne les petits aménagements financés par la FVGLS, M. Thomaidès remarque qu'il s'agit d'un préfinancement afin d'effectuer le goudronnage autour du bâtiment (notamment l'allée le long du cimetière). Une partie de ce préfinancement a également servi à relier le bâtiment aux différents réseaux (eau, électricité, etc.). Il affirme donc pour terminer que ce préfinancement sera remboursé par la Ville mais que ce remboursement ne représente qu'une toute petite part de la proposition discutée aujourd'hui.

M. Rossiaud prend le relais en présentant à l'aide d'un PowerPoint le cas du bâtiment de la CODHA en cours de construction sur ce même lieu. Il estime en effet important de faire le point de la situation avec les membres de la commission alors que tous les chantiers ont commencé. Il affirme en préambule que la réussite d'un écoquartier dépend de trois éléments centraux: une meilleure qualité

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

énergétique que les bâtis «traditionnels»; une participation importante des futurs habitants du quartier et une «bonne» densité de population.

Au niveau de la qualité énergétique, M. Rossiaud affirme qu'il s'agit de créer le premier quartier de Genève alimenté à 100% par des énergies renouvelables. A ce titre, il a notamment été prévu de chauffer l'immeuble de la CODHA en utilisant l'eau du lac. Le Léman serait donc utilisé comme une ressource hydrothermique durable, ce qui est relativement avant-gardiste. Toujours au niveau des performances énergétiques, M. Rossiaud affirme que le bâtiment devrait être labellisé Minergie P-Eco, notamment grâce à l'installation de pompes à chaleur. Il remarque également que l'isolation du bâtiment est de meilleure qualité que dans les bâtiments «traditionnels» et affirme que le but était de rendre ce bâtiment le plus hermétique possible (il affirme toutefois que les habitants ont la possibilité d'ouvrir leurs fenêtres s'ils le souhaitent). Il constate également que le bâtiment est équipé d'un système de recyclage de l'air (l'air étant chauffé et recyclé en deux à quatre heures), présentant l'avantage pour les habitants de ne pas avoir besoin d'ouvrir les fenêtres afin d'aérer leur appartement.

En venant à présent au processus de participation mis en place par la Ville autour de ce projet d'aménagement, M. Rossiaud affirme que la Ville a été relativement innovante. Il remarque à ce sujet que la CODHA a été associée au projet très en amont dans le processus. En effet, une société simple a été créée afin de rédiger le programme du concours d'architecture pour ce bâtiment. De plus, il rappelle que certains représentants de la CODHA ont fait partie du jury du concours et que la coopérative en question a également été appelée à siéger au sein de divers comités. En clair, la CODHA a été amenée à participer à ce projet avant même le début des travaux.

M. Rossiaud évoque à présent le troisième point crucial pour la bonne réussite d'un écoquartier, à savoir l'utilisation d'une «bonne» densité. Concrètement, il a fallu arbitrer entre un usage mesuré du sol et une densité d'habitation maximal. Le résultat est la création d'un quartier qui est dense sans trop l'être. Concrètement, l'écoquartier abritera environ 300 logements une fois achevé, ce qui représente une densité typique d'un quartier urbain, sans pour autant être surpeuplé.

M. Rossiaud poursuit sa présentation en remarquant que le chantier du bâtiment de la CODHA a pris du retard (environ deux à trois ans) à cause de la nécessité de dépolluer le site. En venant à présent à un très bref historique de la CODHA, il affirme que cette coopérative a été créée par huit personnes à l'origine. Aujourd'hui, celle-ci regroupe plus de 2500 membres et loge environ 200 personnes. Il est donc pertinent d'affirmer que de plus en plus d'individus aspirent à ce mode d'habiter. Il explique cet engouement entre autres par l'aspect non spéculatif des principes de la CODHA. Il remarque que la CODHA prévoit de construire environ 600 nouveaux logements dans les années à venir et choisira

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

les personnes à loger dans ces nouveaux bâtiments en fonction de leur ancienneté au sein de la coopérative.

En revenant à présent au bâtiment dont il est question ici, M. Rossiaud affirme qu'une quinzaine de séances ont déjà eu lieu avec les futurs habitants du bâtiment concernant une multitude de sujets, notamment les appartements et les espaces communs. Après avoir situé le bâtiment de la CODHA à l'aide d'un plan, il rappelle que la CODHA a fait un appel à projets afin d'animer les locaux prévus au rez-de-chaussée. Il se réjouit du succès qu'a eu cet appel et remarque que trois fois plus de dossiers que de places vacantes ont été reçus. Après avoir sélectionné les meilleurs d'entre eux, il a notamment été décidé de créer un cinéma, un fleuriste, des ateliers d'art, une brasserie avec une scène musicale au sous-sol, une galerie d'art photographique, un glacier, une épicerie et un restaurant africain. Il remarque également à ce titre que des locaux sont à l'étude afin d'accueillir le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).

M. Rossiaud en vient à présent aux salles communes prévues au sein du bâtiment de la CODHA et remarque que celles-ci seront bénéfiques pour la vie intramuros (celles-ci pourront notamment accueillir les assemblées générales de la CODHA). Il affirme ensuite que d'autres espaces communs sont discutés lors des réunions avec les futurs habitants, tels que la création d'une cave à vin, d'un garde-manger ou encore des locaux de musique, ainsi que les aménagements des jardins.

Après avoir survolé les plans de l'immeuble, il remarque que la CODHA a approché la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) afin de créer des espaces de verdure. Celle-ci a répondu que le projet de la CODHA rentre dans le programme Nature en ville, ce qui lui donne le droit à un petit soutien financier.

M. Rossiaud poursuit son intervention en évoquant les séances «fil rouge», réunissant les futurs habitants du bâtiment de la CODHA. Il affirme que ces discussions touchent un grand nombre de domaines et vont dans le détail des aménagements souhaités (comme le système de fenêtres à mettre en place ou encore les rideaux à sélectionner). Ces discussions ont pour objet d'effectuer des arbitrages entre les équipements jugés nécessaires et les autres moins utiles. A ce titre, il remarque que les habitants ont choisi d'équiper les appartements de la technologie eSmart, équipement permettant de gérer et de réduire au mieux sa consommation d'électricité. Concrètement, ces séances «fil rouge» ont permis d'effectuer des économies dans certains secteurs afin de réinvestir dans d'autres, en fonction des choix des habitants.

Pour conclure son intervention, M. Rossiaud affirme que ce projet est bel et bien un écoquartier. Celui-ci permettra d'amener un peu plus de vie au quartier de la Jonction étant donné qu'il proposera un grand nombre d'activités. Selon lui, le but est d'attirer des gens de l'extérieur du quartier et de créer une ambiance «afterwork», afin de créer un lieu vivant mais pas dérangeant pour les habitants.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

Questions des commissaires

Un commissaire remercie les auditionnés pour cette présentation. Il affirme ensuite souhaiter de plus amples informations concernant la gestion de la place principale de l'écoquartier.

M. Rossiaud lui répond que le projet nourrit de grandes ambitions participatives, l'objectif étant d'ouvrir la discussion concernant certains aménagements du quartier, par exemple la place centrale dont il est question. Il remarque que la volonté était de créer une place peu déterminée, afin de donner sens à la participation des usagers. Cette participation permettra une plus grande appropriation du quartier par les usagers, ceux-ci ayant été amenés à s'exprimer sur l'aménagement de celui-ci. A ce titre, il rappelle l'importance de se doter d'un budget afin de financer cette démarche participative et affirme qu'il serait illusoire d'imaginer que les habitants, futurs habitants et autres usagers participent à un projet sans que cette démarche ne soit un minimum cadrée (il remarque que le quartier des Vergers est également doté d'un budget participatif, validé par la commune de Meyrin). Pour conclure, il affirme que le but est de créer un espace ouvert et favorable à une démarche participative et remarque que cette démarche passera entre autres par la mise sur pied d'ateliers participatifs.

Un commissaire affirme éprouver quelques réserves quant à ce projet d'écoquartier et rappelle également qu'il est un ancien membre du comité administratif de la FVGLS. Il évoque ensuite les commerces et autres activités évoluant au rez-de-chaussée du bâtiment de la FVGLS et se demande si ces derniers arriveront à poursuivre leurs activités pour la durée des travaux. Pour finir, il évoque la problématique sociologique du quartier, notamment la présence de dealers de drogues non loin de l'écoquartier (essentiellement autour de l'Usine). Il se questionne sur les répercussions que pourrait avoir la présence de ces personnes et de leur économie parallèle sur la vie de l'écoquartier et se demande comment ce type d'incivilité serait traité.

M. Thomaidès lui répond que le problème de visibilité et de l'environnement de proximité des commerces au rez-de-chaussée causé par le chantier est pris en compte par la FVGLS. Concrètement, les commerçants sont au bénéfice de faveurs économiques pendant l'ensemble de la durée des travaux, solution qui semble satisfaire l'ensemble des acteurs concernés. Il ajoute que certains commerces peuvent même bénéficier de la présence des travailleurs du chantier.

M. Thomaidès poursuit en affirmant que l'écoquartier ne subit pas trop de problèmes liés au passage de personnes étrangères au quartier, ni de problèmes liés aux dealers. A ce titre, il rappelle que le concierge n'a pas seulement été engagé pour s'occuper de l'immeuble, celui-ci devant également gérer la vie sociale au sein du quartier. Il ajoute que la FVGLS est très satisfaite du travail de cette personne.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Thomaidès termine son intervention en remarquant que la FVGLS ne serait pas opposée à tester la mise en place d'un passage public allant à travers les immeubles, l'idéal pour un écoquartier étant d'être le plus ouvert possible. Toutefois, si l'on constatait que le quartier était «trop dur» et qu'il avait des répercussions sur le bien-être des habitants de l'écoquartier, il serait préférable d'avoir des solutions pour limiter l'accès à cet espace.

Un commissaire se demande si les auditionnés ont été contactés par la Ville afin que ceux-ci puissent s'exprimer et participer à l'aménagement de certains aspects de l'espace public, comme l'éclairage public. Il ajoute que l'éclairage est souvent une bonne solution pour renforcer le sentiment de sécurité dans un quartier et donc le bien-être des habitants.

M. Rossiaud abonde dans le même sens et affirme que la CODHA a été associée à l'élaboration des aménagements en question et ce de manière significative. En effet, un grand nombre de réunions ont eu lieu, avec comme objectif de créer et gérer un quartier très ouvert. Cet objectif sera toutefois très difficile à assumer, affirme-t-il, dans la mesure où il risque bel et bien d'avoir des problèmes liés aux dealers et autres individus «alcoolisés» (à ce sujet, il affirme que l'idéal serait de créer un espace d'afterwork, permettant d'attirer une clientèle qui ne traînera pas tard le soir dans le quartier). Il conclut en affirmant que l'objectif est de faire de ce nouvel espace un endroit vivant sans pour autant créer un quartier mal fréquenté.

Un commissaire, revenant au projet d'immeuble de la CODHA, souhaiterait de plus amples explications concernant la cour intérieure du bâtiment et se demande notamment si cet espace sera public ou s'il est prévu de le réserver aux habitants du bâtiment.

M. Rossiaud lui répond que le but est de créer des espaces de différents degrés d'accès allant du privé au public, en passant par des espaces semi-privés ou semi-publics. A titre d'illustration, il évoque notamment les salles communes à l'intérieur du bâtiment, qui sont des espaces partagés, destinés aux locataires ainsi qu'à leurs invités. En venant ensuite à la cour intérieure à proprement parler, il affirme que cet espace ne serait pas à 100% public. Les arcades ont toutefois accès à cet espace.

Un commissaire remarque que les auditionnés poursuivent leurs réflexions concernant l'aménagement de la place, alors que le service compétent de la Ville fait semble-t-il le contraire (celui-ci souhaitant faire des aménagements a minima). Elle aimerait donc connaître l'avis des auditionnés par rapport à cela et se demande si ceux-ci ne finiront pas par réclamer de nouveaux fonds à la Ville afin de faire les aménagements qu'ils souhaitent.

M. Rossiaud rappelle que la CODHA prévoit un budget pour accomplir les aménagements souhaités; il ne devrait donc pas être nécessaire de réclamer une

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

nouvelle fois des fonds. Il réaffirme l'objectif de faire participer les futurs habitants à l'aménagement des espaces communs. Il n'est donc pas convaincu par le point de vue du service en question.

Une commissaire en vient à présent au stationnement pour vélos prévu dans le projet. Elle estime que les arceaux qu'il est prévu d'installer le long de la place seront difficilement suffisants pour accueillir un grand nombre de cyclistes (habitants et visiteurs). Elle affirme qu'un projet écologique se doit de promouvoir la mobilité douce telle que l'utilisation du vélo.

M. Rossiaud remarque que, outre les arceaux à vélos évoqués par la commissaire, divers autres stationnements à vélos sont prévus. Il évoque notamment une cave à vélos sur la rue du Stand, destinée aux vélos «de tous les jours» des habitants, un local à vélos dans un entresol (destiné aux vélos des habitants que ceux-ci n'utilisent pas tous les jours) ainsi que des arceaux parsemés au travers la réalisation (ce qui permet aux visiteurs d'attacher leurs vélos). M. Rossiaud affirme donc que selon lui le nombre de places de stationnement à vélos est suffisant.

Un commissaire évoque à présent l'écopoint qu'il est prévu d'installer sur le quai du Rhône et remarque que celui-ci est relativement loin pour les habitants vivant le plus loin de ce quai. Elle se demande donc s'il ne serait pas mieux d'installer cet équipement ailleurs.

M. Thomaidès confirme que certaines personnes doivent parcourir de grandes distances afin de recycler leurs déchets et rappelle qu'à l'origine il était prévu de créer deux écopoints, ce qui aurait probablement été bénéfique. Par ailleurs, il remarque que les containers à déchets ménagers posent également problème, dans la mesure où il n'est pas possible d'y jeter des poubelles de plus de 35 l (l'ouverture étant trop petite). En conséquence, il n'est pas rare de trouver des sacs-poubelles à côté des containers, ce qui implique également plusieurs ramassages des ordures (une fois par le service compétent de la Ville et l'autre par l'entreprise Serbeco).

Un commissaire croit comprendre que la demande de créer un second écopoint serait bien perçue par les auditionnés.

M. Rossiaud abonde dans le sens du commissaire. Il remarque à ce sujet que les directives pour ce quartier évoquaient la volonté de ne pas installer de local à poubelles dans chaque immeuble. En ce qui concerne l'immeuble de la CODHA, il a été décidé de créer malgré tout un local à poubelles, M. Rossiaud affirmant que l'objectif est de faciliter la vie de ses habitants en ce qui concerne le tri des déchets (il est effectivement peu concevable de demander à une personne à mobilité réduite de se déplacer sur de grandes distances afin de trier ses déchets).

Un commissaire souhaiterait connaître le prix du mètre carré pour les commerces.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Rossiaud lui répond que le but est de travailler au maximum avec le prix de revient. A ce titre il affirme que la Ville a d'excellentes pratiques en matière de droits de superficie, consistant à pratiquer un prix dégressif en fonction de la qualité énergétique du bâtiment (ce qui n'est malheureusement pas le cas des autres communes du canton).

Un commissaire évoque la place centrale de l'écoquartier et se demande si cet ouvrage est fait en collaboration entre les deux coopératives et la FVGLS.

M. Thomaidès lui répond que ce n'est pas le cas, le maître d'ouvrage étant le service municipal compétent.

Un commissaire se demande si l'aménagement a minima prévu pour cette place centrale est satisfaisant selon les auditionnés, ou s'ils estiment au contraire qu'il faudrait un aménagement plus conséquent de celle-ci.

M. Thomaidès affirme qu'un espace désencombré est bien plus profitable à la création d'une vie publique dynamique. Il estime en effet qu'il est préférable de ne pas trop encombrer les espaces publics, afin de permettre aux usagers de s'approprier (au travers d'une démarche participative) les lieux selon leurs envies et leurs besoins.

M. Rossiaud abonde dans le même sens et ajoute qu'une multitude d'activités diverses et variées pourraient voir le jour afin d'occuper cette place, telles qu'un marché. En effet, ne pas trop encombrer cette place permet aux usagers d'imaginer des solutions innovantes afin de s'approprier le lieu.

Un commissaire souhaiterait de plus amples informations concernant le budget participatif. Il demande également de plus amples informations concernant les séances «fil rouge», notamment les enjeux et arbitrages liés à l'attribution des espaces et discutés pendant les séances. Plus généralement, il souhaiterait enfin connaître le profil des participants et des organisateurs de ces séances «fil rouge».

M. Rossiaud lui fait remarquer que c'est la CODHA qui organise les séances «fil rouge» évoquées par un commissaire. Les séances sont dirigées par lui-même et les architectes responsables du projet. Il poursuit en affirmant qu'environ 70 à 80 ménages (tous des futurs habitants titulaires de parts sociales au sein de la CODHA) participent à ces séances afin de discuter des aménagements prévus dans le bâtiment (que ce soit dans les appartements ou dans les divers espaces semi-publics ou semi-privés).

En ce qui concerne le budget participatif, il affirme que celui-ci est d'environ 120 000 francs au total. Ce budget permet non seulement d'organiser les séances «fil rouge» avec les futurs habitants afin de discuter de l'aménagement du bâtiment et des logements, mais aussi de financer le travail en lien avec l'appel à projet (tri des dossiers, rencontre avec les divers partenaires, etc.).

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

Un commissaire évoque l'espace de jeu et se demande si les auditionnés ont été consultés concernant l'aménagement de celui-ci. Parallèlement, il affirme qu'il a été décidé de mettre cette aire de jeu à l'écart de l'écoconstruction afin d'éviter les nuisances sonores. Or, il estime que cet aménagement ne fait que déplacer le problème et fait subir les nuisances sonores, liées aux jeux des enfants, aux habitants de la rue des Gazomètres.

M. Thomaidès affirme qu'il n'y a quasiment pas de logements sur la rue des Gazomètres. De plus, une école se trouve très proche de ladite rue, celle-ci étant déjà source de nuisances sonores. L'ajout d'un espace de jeu à cet endroit ne devrait donc avoir que très peu d'effet sur les nuisances sonores de la rue des Gazomètres.

M. Rossiaud abonde dans le même sens et ajoute qu'il s'agira également de créer un terrain omnisports. Il constate à juste titre que les adolescents sont souvent oubliés dans les aménagements urbains alors qu'il est important de créer des espaces destinés à ce public.

Séance du 22 juin 2016

Audition de M. Manuel Grandjean, directeur du Service écoles-médias (SEM) au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

M. Grandjean tient tout d'abord à remercier la commission de son invitation. Comme l'a annoncé la présidente, le SEM est directement concerné par l'aménagement de l'écoquartier puisqu'il occupe la plus grande partie du bâtiment qui longe la rue des Gazomètres. Au rez-de-chaussée dudit bâtiment, le SEM compte quatre salles de cours destinées à la formation continue des enseignants, un service de prêt et un service technique gérant l'ensemble de l'équipement audiovisuel et informatique des écoles. Comme le rez-de-chaussée, le deuxième étage est entièrement occupé par le SEM. On y trouve une médiathèque destinée aux enseignants dont l'activité représente, avec celle du service de prêt, environ 10 000 mouvements de matériel par an.

Aujourd'hui, les préoccupations du SEM liées au projet d'écoquartier de la Jonction concernent l'accès au public et la tranquillité des salles de cours. En ce qui concerne le premier point, il faut savoir que les allées et venues du matériel entreposé dans le service technique sont nombreuses. Or, les aménagements prévus ne permettront plus aux usagers de se garer devant la rue des Gazomètres. Cette situation est problématique dans la mesure où les déplacements de matériel devraient s'effectuer désormais depuis le parking des Rois situé à environ dix minutes du bâtiment. Le projet d'aménagement datant de 2015 prévoit tout de même de créer trois places dépose-minute devant le bâtiment côté boulevard Saint-Georges. Dans ce cas, il serait bienvenu que les usagers du SEP puissent

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

en bénéficier prioritairement. Cela dit, en plus de leur nombre limité, ces places dépose-minute ne faciliteront pas les chargements et déchargements de matériel lourd à cause de leur emplacement relativement éloigné du bâtiment. On peut également relever que le plan d'aménagement prévoit une zone de livraison pour les camions privés depuis le quai du Rhône alors que le monte-charge permettant d'accéder aux zones de dépôt se trouve de l'autre côté du bâtiment. Encore une fois, l'emplacement choisi ne correspond donc pas aux besoins du service.

Pour terminer, le SEM craint que les espaces de jeu prévus dans le projet d'écoquartier nuisent à la bonne tenue des cours continus suivis par les enseignants. Comme ces espaces se situent sous les fenêtres des salles de cours, le risque de détérioration des conditions de travail à cause des nuisances sonores est bien réel.

Questions des commissaires

Un commissaire s'étonne du manque de communication qu'il a pu y avoir entre le service de l'Etat et le SEM. Il est difficile de croire que les plans de l'écoquartier aient été réalisés sans consultation des acteurs concernés. D'autre part, il faut bien comprendre que la marge de manœuvre de la commission est limitée.

M. Grandjean tient à souligner que le SEM a exprimé ses craintes dès le début des travaux. Or, ses remarques ont eu de toute évidence très peu de relais au sein de l'Etat de Genève.

Un commissaire estime qu'il est urgent d'agir si l'on veut éviter que tout un service soit paralysé par les travaux et les futurs aménagements. En ce sens, il conseille à M. Grandjean de contacter directement sa magistrate pour lui permettre d'apporter un regard plus politique à la situation.

M. Grandjean note que le SEM ne se trouve pas encore au stade de la paralysie. Cela dit, il est clair que le service souffre actuellement de gros dysfonctionnements.

Un commissaire note que le projet bénéficie d'une autorisation de construire. Cela signifie que l'Office des bâtiments a donné son préavis sans avoir consulté les services concernés par le projet. Il faudrait obtenir l'autorisation de construire pour voir si les éventuelles recommandations de l'Etat ont été suivies.

M. Grandjean précise que le SEM a été sollicité à différents moments pour exprimer ses besoins. Cela dit, il n'a pas eu connaissance des positions qui ont été défendues par le service de l'Etat en charge du plan de site.

Un commissaire aimerait savoir ce qu'attend M. Grandjean de la commission.

M. Grandjean répond que cette audition est l'occasion de pouvoir exprimer une préoccupation devant un organe politique. Bien qu'il ne connaisse pas la

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

marge de manœuvre de la commission, M. Grandjean espère que les nuisances pourront être réduites dans la mesure du possible. Sachant que la plupart des aménagements ont été réalisés, on peut imaginer que les espaces de jeux soient modifiés de façon à diminuer les atteintes au bon fonctionnement du service. Le skate-park qui semble prévu pourrait être remplacé par une autre activité moins bruyante.

Un commissaire croit savoir que le projet ne prévoit pas l'aménagement d'un skate-park. Il est plutôt question de poser un revêtement souple qui permettrait de limiter les risques d'accident. Ceci étant précisé, il serait intéressant de savoir si le SEM a déjà fait part de ses craintes à la magistrate du DIP.

M. Grandjean confirme avoir remonté ces questions à sa magistrate. Cela dit, le SEM n'a pas enclenché de procédure politique par manque de connaissance des possibilités d'aménagement.

Un commissaire invite M. Grandjean à contacter M^{me} Torracinta afin de rendre l'affaire plus politique. Il propose d'envoyer une question écrite urgente au Conseil d'Etat pour l'obliger à réagir.

Un commissaire demande s'il est possible de diminuer les nuisances en rénovant une partie du bâtiment.

M. Grandjean révèle que le bâtiment connaît de gros problèmes au niveau de l'isolation sonore et de la ventilation. Comme il faudrait rénover l'édifice en profondeur pour pallier ces désagréments, il semble plus judicieux de voir dans quelle mesure certains équipements extérieurs pourraient être modifiés. L'idée n'est pas d'empêcher les enfants d'accéder au site, mais d'éviter l'amplification des nuisances sonores.

Un commissaire demande si M. Grandjean accepterait que la commission rédige une recommandation demandant que le SEM soit consulté pour les prochains aménagements extérieurs.

M. Grandjean répond par l'affirmative.

Un commissaire aimerait savoir si le déménagement des locaux du SEM serait une alternative acceptable pour M. Grandjean.

M. Grandjean considère que cette solution est difficilement réalisable étant donné les volumes en jeu et les types de matériel requis. En outre, la situation du bâtiment actuel est idéale pour les allées et venues des enseignants.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les problèmes d'isolation du bâtiment. Il serait également intéressant de connaître les équipements prévus qui pourraient aggraver les désagréments du service.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Grandjean ne connaît pas la palette des équipements possibles pour la place de jeux. Cela dit, ses principales craintes concernaient l'aménagement du skate-park et d'un revêtement en dur. En ce qui concerne les problèmes d'isolation du bâtiment, M. Grandjean se réfère avant tout à son expérience d'utilisateur. Bien qu'il n'existe pas de chiffres à ce sujet, on peut affirmer que le bâtiment est trop chaud l'été et trop froid l'hiver.

Un commissaire aimerait connaître le type de matériel qui pourrait difficilement être déplacé à partir du bâtiment des Gazomètres.

M. Grandjean explique qu'une grande partie du matériel audiovisuel et informatique dont bénéficient les écoles passe par les locaux du bâtiment des Gazomètres. Les ateliers techniques présents sur le site font office d'entrepôts.

Un commissaire estime que les recommandations n'ont pas beaucoup d'impact au niveau politique. Il serait préférable d'établir une liste des demandes du SEM qui pourra être envoyée ensuite à M. Pagani.

M. Grandjean résume les doléances du SEM: réservation des places dépose-minute aux usagers du SEM; déplacement des places de livraison pour les camions de l'autre côté du bâtiment; uniformisation du niveau du sol pour permettre le déplacement des palettes transportant le matériel; modification de certains équipements extérieurs pour limiter les nuisances sonores et confirmation de la mise en place d'un revêtement souple.

Un commissaire estime que le SEM aurait meilleur temps de s'associer avec les autres acteurs concernés pour établir une recommandation commune. Cette démarche permettrait de cibler les demandes pour le magistrat.

Un commissaire aimerait savoir si M. Grandjean est auditionné ce soir en tant que directeur du SEM.

M. Grandjean répond qu'il s'est présenté devant la commission en tant qu'usager principal du bâtiment en bordure de ces aménagements.

Un commissaire estime nécessaire d'auditionner à nouveau le magistrat afin de voir dans quelle mesure il est possible de trouver un consensus.

Un commissaire souhaiterait que le magistrat se rende devant la commission avec l'autorisation de construire et les éventuelles remarques formulées par le Canton sur le projet.

Un commissaire propose d'envoyer un courrier au Conseil d'Etat pour connaître les mesures prises par les services cantonaux afin de maintenir l'efficacité du SEM. Ce procédé permettrait d'alerter le Canton sur les problèmes que connaît le SEM actuellement.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

Un commissaire rejoint la proposition du commissaire. L'audition de M. Pagani permettra de voir s'il est toujours utile de contacter le Canton directement.

Un commissaire tient à relever que le problème que connaît le SEM provient d'un manque patent de concertation. Nonobstant, M. Pagani ne devrait pas contacter l'Etat pour un problème de gestion interne. Sa proposition d'envoyer un courrier à l'Etat rejoint cette idée.

Un commissaire estime que le problème ne concerne pas uniquement le Canton puisque les services de la Ville se sont souvent prévalu devant la commission du processus de concertation mis en place dans l'élaboration de l'écoquartier.

Un commissaire aimerait savoir si M. Grandjean s'est rendu à titre personnel devant la commission.

La présidente répond que M. Grandjean a dû envoyer l'ordre du jour de la séance à sa hiérarchie pour officialiser la convocation.

La présidente met au vote l'audition de M. Pagani, qui est approuvée à l'unanimité.

Séance du 31 août 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement et des constructions (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

La présidente rappelle que la commission a reçu M. Grandjean, directeur du Service écoles-médias au Département de l'instruction publique, dans le cadre de la PR-1157. Lors de son audition, ce dernier a émis certaines craintes sur les problèmes de nuisances sonores que pourraient causer les prochains aménagements. Il s'est également inquiété du fait que les places de livraison se trouvaient trop loin du bâtiment de son service. Ces éléments ont amené la commission à demander l'audition du magistrat afin d'être éclairée à ce sujet.

La présidente donne la parole aux auditionnés.

M. Pagani invite au préalable la présidente à prendre contact avec M. Macherel pour faire un état de situation de l'ensemble des rapports déposés au DCA. Pour ce qui est de la proposition PR-1157, le département a mené de nombreuses discussions avec les différents partenaires concernés par le chantier de l'écoquartier de la Jonction. Ces discussions vont continuer étant donné l'avancée des travaux qui entourent le périmètre. Alors que le parking est en instance de construction, l'aménagement de la rue piétonne des Gazomètres est, de son côté, à bout touchant. Ainsi, le Département tient régulièrement des réunions avec l'ensemble des partenaires.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M^{me} Charollais rappelle que la réalisation des espaces publics a été confiée à la Ville de Genève par délégation de compétences. Le développement du projet s'est effectué en collaboration avec l'Etat, les constructeurs et les représentants des habitants du site. Les discussions avec le Canton ont été menées avec M^{me} Marta Perucchi, représentante du DIP, et M. Jacques Moglia, représentant de l'Etat propriétaire. Durant la phase de développement des détails d'aménagements, les usagers du site pourront déléguer des représentants pour faire part de leurs souhaits et besoins. Cette étape de la discussion permettra de discuter de la manière dont seront gérés les emplacements et les types de mesure. Les demandes devront rester dans le cadre de l'autorisation de construire et de l'autorité de la DGNP. Ainsi, les partenaires pourront être associés à la discussion au moment voulu. En ce qui concerne le bâtiment du DIP, la Ville a convenu avec les représentants de l'Etat que les réunions pour affiner les détails de l'aménagement auront lieu après la réception du crédit. Etant donné que ce dernier est encore en discussion, la Ville a tout de même convenu avec les représentants des différentes coopératives d'entamer la concertation à partir de cet automne. Une séance à laquelle M. Grandjean a été convié est en cours d'organisation. Cette réunion permettra de définir les détails des aménagements concernés. Les principes généraux du projet n'ont donc pas été discutés avec les utilisateurs des bâtiments, mais avec les représentants désignés par le Canton.

La présidente rappelle les raisons de cette audition, à savoir le questionnement de la commission à propos du manque de concertation avancé par M. Grandjean. Or, les propos de M^{me} Charollais semblent démontrer que la Ville a entrepris toutes les démarches nécessaires pour permettre un débat participatif.

M^{me} Charollais confirme ces propos. Encore une fois, la Ville s'est adressée aux personnes que l'Etat avait désignées comme représentantes dans le cadre du projet. Les utilisateurs du bâtiment n'ont, quant à eux, pas été conviés à l'élaboration des principes généraux.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la place du SEVE dans l'écoquartier est toujours pertinente.

M. Pagni explique que la suppression du bâtiment administratif pour pallier les problèmes de pollution qu'il causait un temps a été évoquée. Cette idée n'est plus d'actualité étant donné que le sous-sol du bâtiment a été nettoyé pour un coût d'environ 1 million de francs. En outre, la marge de manœuvre financière de l'Etat ne laisse pas envisager un éventuel déménagement du SEVE.

Un commissaire note que le projet prévoyait de placer deux écopoints sur le site. Or, il semble que ce nombre ait été diminué de moitié.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M^{me} Charollais confirme que le projet ne prévoit qu'un seul écopoint rue des Gazomètres.

Une commissaire demande si le projet pourrait envisager de rétablir l'écopoint situé de l'autre côté du site.

M^{me} Charollais lui répond par la négative.

M. Pagani invite la commission à formuler une recommandation à ce sujet.

Un commissaire aimerait savoir si M. Grandjean sera bientôt auditionné par la Ville en tant qu'usager du bâtiment.

M. Pagani lui indique que M. Grandjean sera convié en tant que délégué de l'Etat à la prochaine réunion qui aura lieu dans le cadre du projet.

Un commissaire relève la crainte de M. Grandjean à propos des nuisances sonores causées par les espaces de jeu prévus dans le projet d'écoquartier. Selon l'auditionné, ces aménagements pourraient nuire à la bonne tenue des cours suivis par les futurs enseignants.

Un commissaire a déjà été mis au courant de ces doléances. La Ville œuvrera pour trouver un compromis général. Il faut savoir que l'aire de jeux a déjà été repoussée le plus loin possible des habitants. Les prochaines réunions devraient permettre de décider d'un aménagement qui convienne au plus grand nombre.

M^{me} Richard aimerait savoir si les auditionnés ont pu lire le procès-verbal de l'audition de M. Grandjean.

M^{me} Charollais lui répond par la négative. M. Grandjean a fait part à la Ville de ses préoccupations par écrit.

Un commissaire voudrait savoir si les souhaits exprimés par M. Grandjean sont réalisables.

M. Pagani lui explique que la Ville devra procéder à des arbitrages dans le cadre des discussions avec les représentants des différents partenaires. Face aux différents besoins exprimés par chaque entité, la Ville essaiera de proposer des solutions qui arrangent au mieux l'ensemble des personnes concernées.

Un commissaire note que le Conseil administratif procède souvent à des changements durant la phase d'arbitrage. Certains aménagements votés par le Conseil municipal s'en trouvent modifiés, comme en témoigne le banc de la rue du Rhône.

M^{me} Charollais lui rétorque que les aménagements votés dans la proposition PR-1157 ne seront pas supprimés. La Ville se trouve actuellement dans la phase où les discussions porteront sur d'éventuelles modifications de détail. Pour donner un exemple, le projet prévoit des places de parking, mais les demandes de

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Grandjean à ce sujet ne seront pas prises en compte car il n'est pas possible d'en créer plus.

Un commissaire constate que le projet d'aménagement prévoit d'éclairer des arbres. Or, le magistrat a affirmé dernièrement que la Ville n'éclairerait plus les arbres pour des raisons écologiques.

M. Pagani lui répond que cet éclairage n'est plus d'actualité.

Séance du 7 septembre 2016

Discussion et prises de position

La présidente rappelle les préoccupations de M. Grandjean quant au manque de concertation entre la Ville et les usagers du bâtiment du SEM dans le cadre du projet d'écoquartier de la Jonction. Or, l'audition du magistrat et de ses services a révélé que la Ville va tenter d'essayer de trouver un compromis général en conviant les représentants des différents usagers du site à une discussion sur la manière d'aménager les installations prévues.

Un commissaire propose à la commission d'aller de l'avant en votant cet objet ce soir. Même si on peut regretter le manque de concertation avec les usagers du SEV, il semble que la Ville a repris l'affaire en main en conviant M. Grandjean à la prochaine discussion sur les aménagements prévus.

La présidente rappelle la volonté d'une commissaire de déposer une recommandation concernant l'écopoint du site.

Un commissaire rejoint la proposition de voter l'objet ce soir. Il invite le groupe socialiste à formuler sa recommandation en plénière.

Un commissaire annonce que le Parti libéral-radical acceptera la proposition PR-1157 même si l'on peut regretter les coûts excessifs demandés pour des aménagements extérieurs. Quand on regarde les économies que le magistrat arrive à trouver dans certaines propositions, on a parfois l'impression que les services se paient le luxe de choisir le nec plus ultra en matière d'aménagement. Cela dit le projet est bon en soi et la concertation a eu lieu. Nonobstant, le processus participatif présente des limites car il est difficile de contenter tout le monde. Force est de constater que la Ville, en tant que payeur, a la possibilité, en dernier ressort, de procéder à des arbitrages.

Un commissaire indique que le groupe Ensemble à gauche votera cet objet. Dans le cas présent, il se trouve que c'est l'Etat qui n'a pas entrepris les démarches pour discuter avec ses services. Le manque de concertation ne peut donc pas être imputé à la Ville. Par ailleurs, on peut s'étonner de la manière dont les arbres pourront être plantés dans l'écoquartier. Ici, le procédé semble beaucoup plus simple que dans le reste de la Ville.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

Un commissaire déclare que le groupe des Verts est d'accord de voter cet objet ce soir.

Un commissaire trouve le projet passablement cher sachant que la Ville doit faire des économies. Il semble que l'aura internationale de Genève amène le magistrat et ses services à choisir les technologies les plus récentes et les matériaux les plus coûteux. En outre, il est étonnant que la Ville ait besoin de mandater des ingénieurs pour chaque installation. Il serait plus judicieux de faire appel à ses propres services pour certaines opérations. Pour ces différentes raisons, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra de voter cet objet.

La présidente met aux voix la proposition PR-1157, qui est acceptée par 12 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (MCG).

La commission laisse le groupe socialiste formuler sa recommandation en plénière. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexe: présentation Powerpoint écoquartier Jonction



PR- 1157 ÉCOQUARTIER JONCTION

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS



COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE LA MOBILITÉ / SERVICE DU GÉNIE CIVIL
03 FÉVRIER 2016

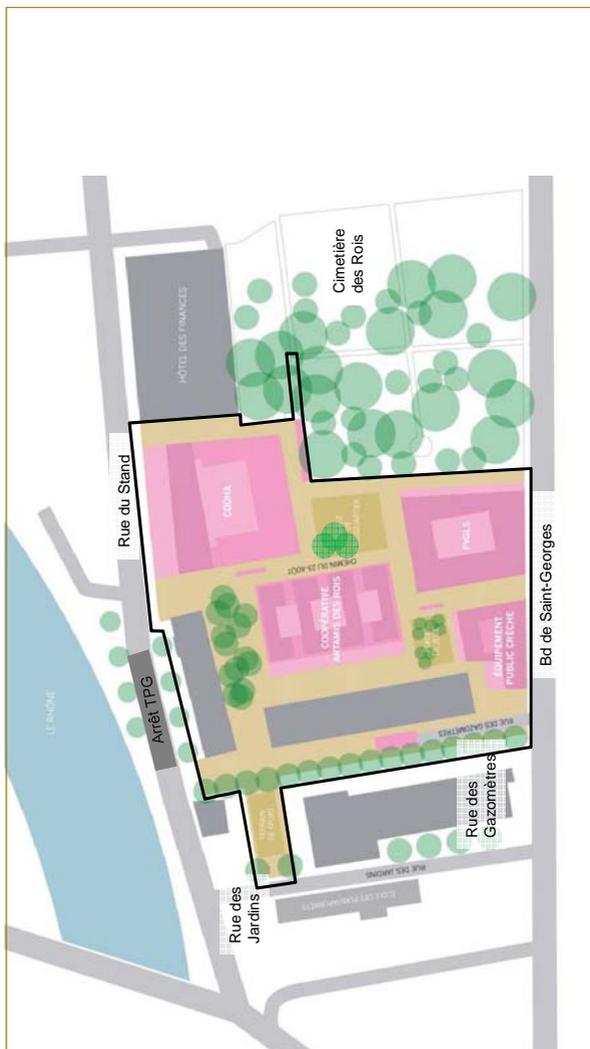
Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres



SOMMAIRE

1. Contexte
2. Projet des espaces publics
3. Projet d'éclairage public
4. Assainissement
5. Estimation des coûts

1. CONTEXTE
Périmètre aménagé de l'écoquartier: plan de situation

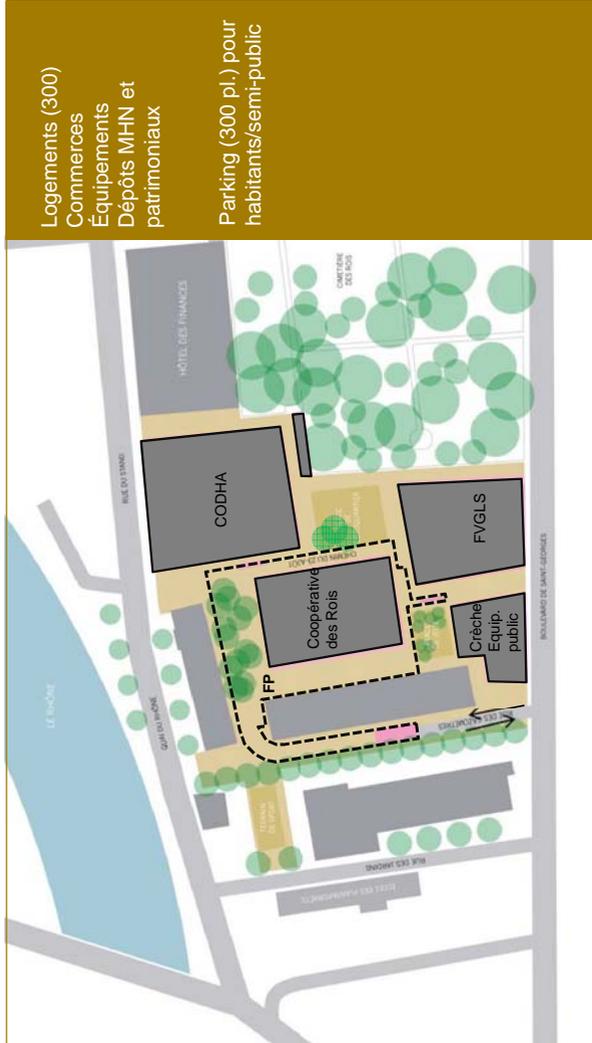


Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres



4.

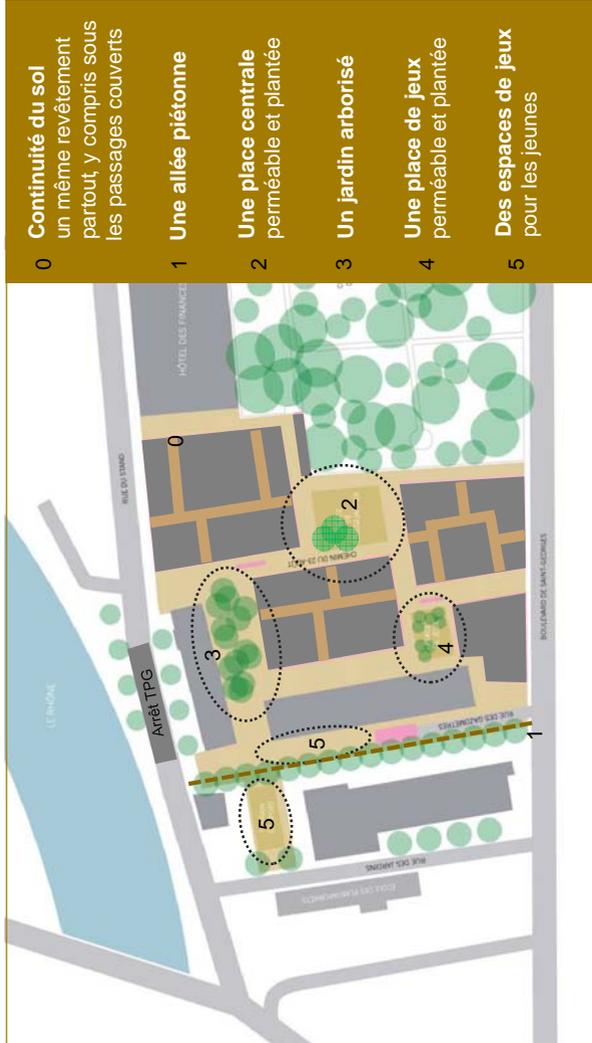
1. CONTEXTE
Nouveaux ouvrages bâtis



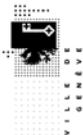


5.

2. PROJET DES ESPACES PUBLICS
Ambiances du quartier piétonnier



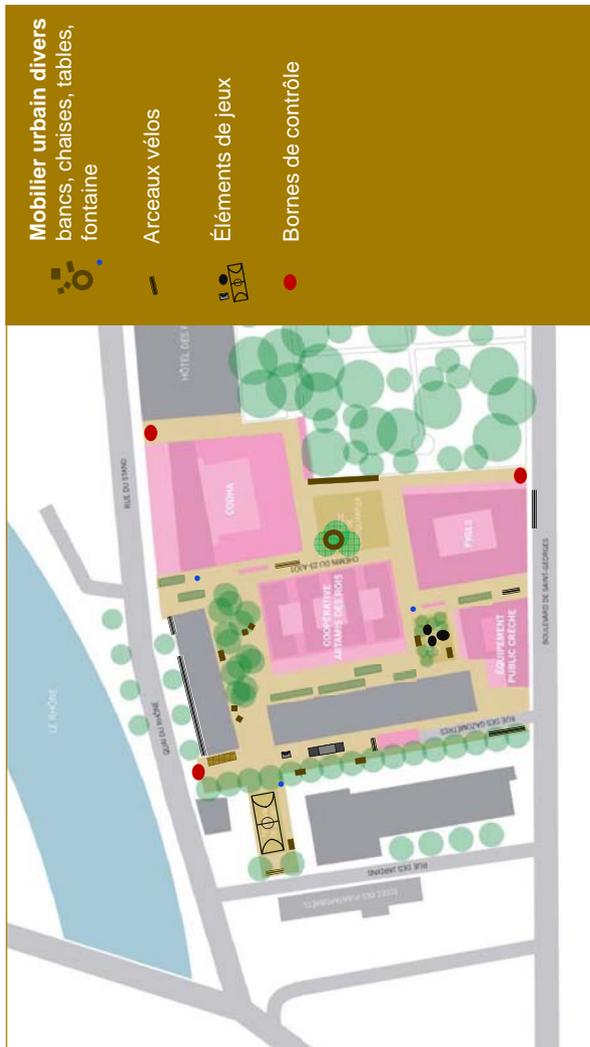
SÉANCE DU 7 MARS 2017 (soir)
Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres



7.

2. PROJET DES ESPACES PUBLICS

Équipements





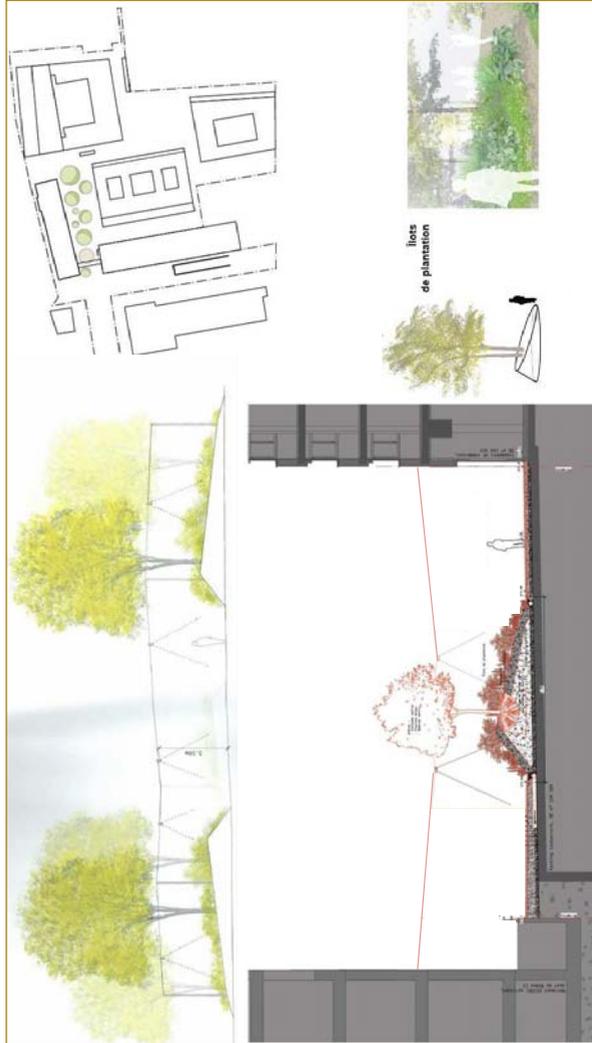
8.

2. PROJET DES ESPACES PUBLICS

Platebandes végétales: ambiance

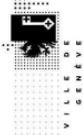


2. PROJET DES ESPACES PUBLICS
Jardin arborisé: coupes de principe



Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

10.



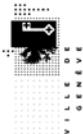
2. PROJET DES ESPACES PUBLICS

Place centrale: ambiance



Banc circulaire imaginé

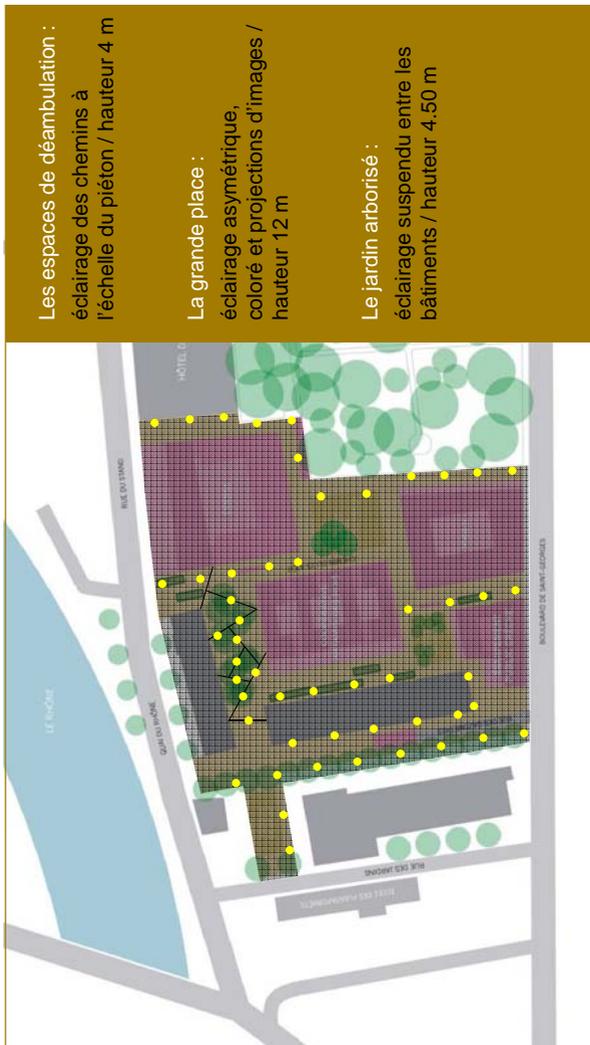
Taille de la place
équivalente à la place
du Rhône



11.

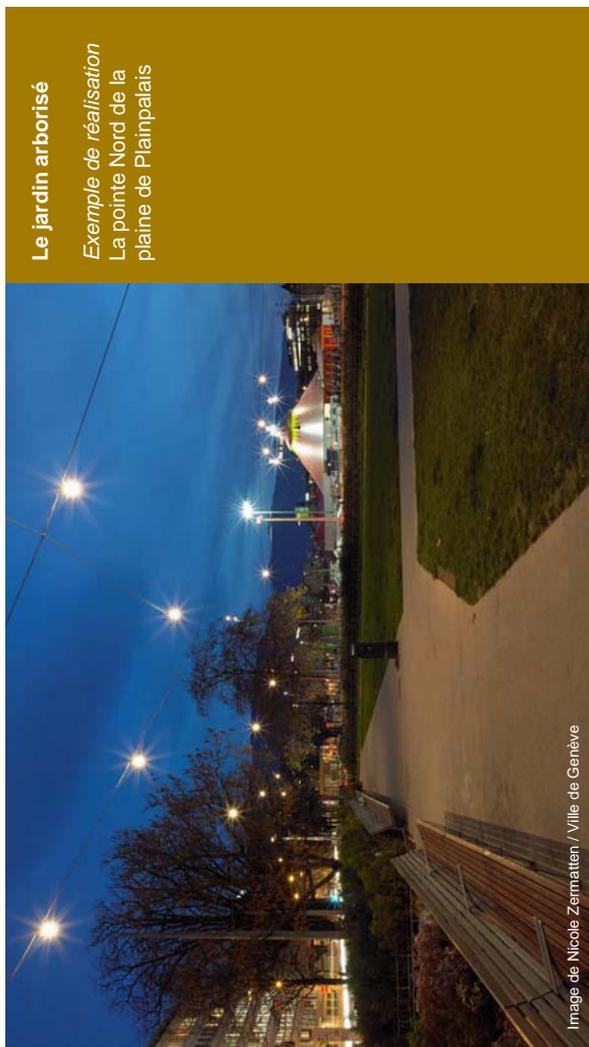
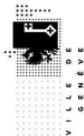
3. PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Trois catégories d'ambiances



12.

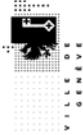
3. PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
Trois catégories d'ambiances



Le jardin arborisé

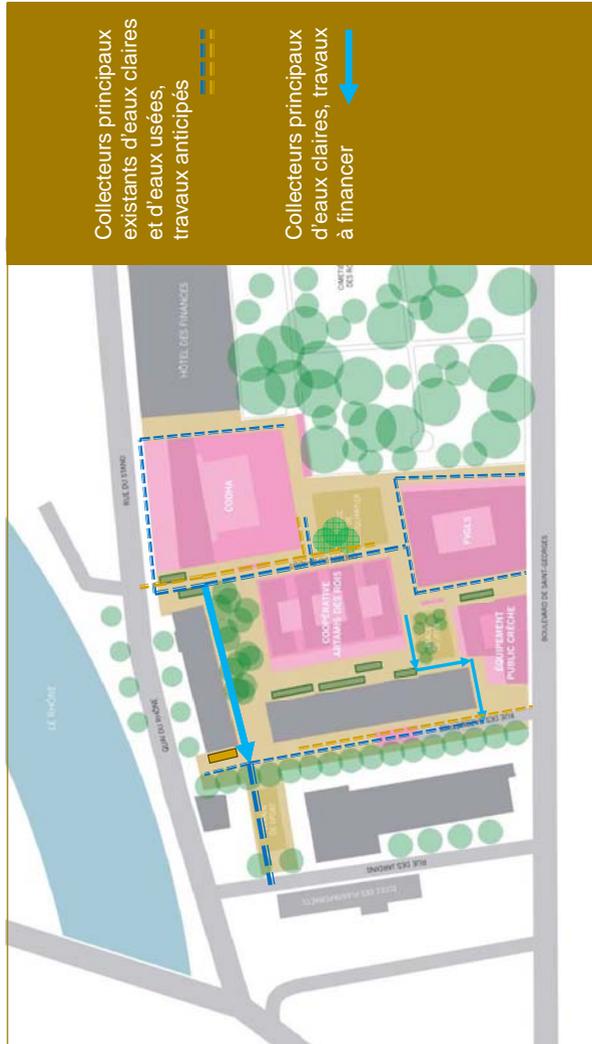
Exemple de réalisation
La pointe Nord de la
plaine de Plainpalais

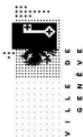
Image de Nicole Zermatten / Ville de Genève



13.

4. ASSAINISSEMENT Réseaux collecteurs





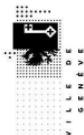
15.

5. ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I – Aménagements extérieurs de l'Ecoquartier Jonction

Travaux des aménagements extérieurs (HT)	6'900 m ²	4'407'600
Honoraires (HT)		962'900
Frais, Taxes et Communication (HT)		79'600
Coût total des aménagements extérieurs (HT)		5'450'100
+ TVA 8% (arrondi)		436'000
Coût total de l'investissement (TTC)		5'886'100
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		235'400
Intérêts intercalaires: $\frac{(5'886'100 + 235'400) \times 38 \times 2.25\%}{2 \times 12}$ (arrondi)		218'100
A déduire crédit d'étude PR-641/2		- 442'000
Coût total brut de l'investissement (TTC)		5'897'600

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres



16.

5. ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I – Aménagements extérieurs de l'Ecoquartier Jonction

Coût total brut de l'investissement (TTC)

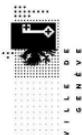
5'897'600

Recettes à déduire selon montage de l'opération:

- Participation des différents partenaires au titre des aménagements extérieurs
- Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) - 551'331
- Coopérative des Rois (SPG) - 532'973

Délibération I – coût total net TTC

4'813'300



17.

5. ESTIMATION DES COÛTS

Délibération II – Aménagement de la rue des Gazomètres

Travaux d'aménagement (HT)	3'500 m ²	2'015'400
Honoraires (HT)		422'800
Frais, Taxes et Communication (HT)		27'000
Coût total de l'aménagement (HT) +TVA 8 % (arrondi)		2'465'200 197'200
Coût total de l'aménagement (TTC)		2'662'400
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		106'500
Intérêts intercalaires: $\frac{[2'662'400 + 106'500] \times 18 \times 2,25\%}{2 \times 12}$ (arrondi)		46'700
Délibération II – coût total net TTC		2'815'600

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Régis de Battista, rapporteur (S). Je dirai rapidement quelques mots. Effectivement, comme vous avez pu le remarquer en lisant ce document, ce projet sur l'ancien site d'Artamis a une grande valeur. Il peut paraître cher, selon certains membres de la commission des travaux et des constructions, mais il est très important de le réaliser et de le finir comme attendu initialement. Comme vous le savez, 300 logements sont prévus dans le projet. Il est vrai qu'en plus tout un débat a été mis en place par rapport à la gestion des questions énergétiques. Il peut vraiment devenir un projet phare pour Genève. Dans ce sens, le Parti socialiste vous recommande vivement de l'accepter ce soir, afin qu'il puisse se finaliser comme prévu.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dirai juste deux mots, si vous me le permettez. Je tiens d'abord à remercier le rapporteur d'avoir rendu très rapidement son travail car, aujourd'hui nous sommes quasiment à bout touchant de la réalisation du parking des Rois qui permettra de supporter en surface l'immeuble des 100 logements manquants de la Coopérative des Rois. Nous avons permis à la centaine d'appartements mis à la disposition de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) d'être occupés depuis quasiment une année. Nous avons également permis à la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) de monter son bâtiment sur les entrepôts de la Ville de Genève – que vous avez par ailleurs pu visiter, ainsi que la crèche et la salle polyvalente.

Là vous êtes nantis d'une proposition de crédits relative à l'aménagement d'espaces publics qui permettra à cette population de plus de 1000 personnes de vivre dans ce bout de ville que nous avons créé. Je vous en remercie. Cerise sur le gâteau, nous mettrons très rapidement en place un système de chauffage à distance avec l'eau du lac pour chauffer ces 300 logements. Les 300 premiers logements et les sous-sols seront chauffés avec l'eau du lac par une pompe à chaleur à haute température. Ce sera un investissement de 40 millions de francs des Services industriels de Genève (SIG). La finalisation des tuyaux est en train d'être discutée en ce moment à la commission des travaux et des constructions. Ils nous permettront de mettre cette chaleur à disposition; plus de 5000 logements pourront être chauffés l'hiver à la Jonction. Si cette expérience fonctionne, elle pourra être multipliée par cinq, car il est prévu cinq pompes à chaleur à haute température pour la distribuer dans toute la ville. Je vous remercie par avance d'avoir fait droit à cette demande du Conseil administratif et des services que j'ai l'honneur de présider.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le voir, notre groupe s'est abstenu à la commission des travaux et des constructions sur ce projet. D'ailleurs aujourd'hui nous le refuserons, car il est extrêmement coûteux – cela a été dit par le rapporteur – et pas très arborisé, c'est le moins que l'on puisse dire. Une fois de plus, on est dans ce *trend*. A chaque fois qu'un projet émanant du département des constructions et de l'aménagement arrive ici, c'est l'inflation. On est de nouveau dans des dépenses extrêmes; 8 713 200 francs pour aménager ces espaces entre les immeubles sur les anciens terrains des SIG, c'est exagéré, une fois de plus. On continue dans ce *trend* d'aménagements de surfaces de bâtiments et de rénovation avec des montants qui sont plus qu'exagérés. A un moment donné il faut bien que ça s'arrête. Il faut rester un petit peu dans la raison.

Malheureusement, le département des constructions et de l'aménagement n'est pas dans la raison. C'est ce que l'on constate à chaque fois et à chaque séance du Conseil municipal. Qui plus est, la situation de ce quartier n'est pas si simple que ça. En effet, il y a énormément de problèmes sociaux, et on ferait une immense esplanade remplie de béton et avec très peu d'herbe? «Allez, accueillons tout le monde!» Non! Ce n'est pas ce que nous souhaitons ni ce que nous voulons, et surtout pas à ce coût-là. Nous refuserons ce projet, et je laisserai les commissaires de notre groupe siégeant à la commission des travaux et des constructions expliquer le détail et la raison pour laquelle ils n'ont pas approuvé cette proposition et pour laquelle le caucus a également décidé de refuser ce projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je tiens juste à dire que M. Sormanni a bien évidemment le droit de penser ce qu'il veut, mais je crois que ce serait faire œuvre de salut public de venir à la commission des travaux et des constructions pour travailler, voir les projets, regarder ce que les services proposent et comparer le prix du mètre carré de l'aménagement ici ou là. Ainsi vous verriez, Monsieur Sormanni, comme la majorité de la commission l'a constaté, qu'il s'agit d'un quartier difficile, vous l'avez dit, qui sera dense. Cette proposition vise à réaliser un aménagement des espaces publics de qualité, et celle-ci se paie. Je vous invite donc à prendre la place des commissaires à la commission des travaux et des constructions. Je suis désolé de le dire, mais au moins vous pourriez faire des critiques qui soient sinon raisonnables, du moins raisonnées.

M. Laurent Leisi (MCG). Si on parle justement de raison, je me permets d'annoncer notre position à M. le magistrat, que vous voudrez bien transmettre, Monsieur le président.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

Le président. Considérez que c'est fait, Monsieur Leisi.

M. Laurent Leisi. (Rires.) En l'occurrence être raisonnable concerne certaines choses, entre autres de nous présenter des objets qui soient financièrement raisonnables. Une fois de plus on a constaté, et c'est de là que provient notre abstention à la commission des travaux et des constructions, que le projet était déraisonnable, avec des montants astronomiques. Au-delà de cette problématique, ce qui m'interpelle et ce qui m'a perturbé, c'est l'aménagement stalinien de cette esplanade. Je n'avais pas cette idée d'un écoquartier, en toute franchise, car je l'imaginai verdoyant, avec de beaux arbres, que l'on a souvent tendance à couper à Genève. J'ai été fort étonné de constater du béton, du verre, du béton, du verre et des blocs. J'ai donc été perturbé par cette idée d'écoquartier bétonné.

Notre position a été claire dès le départ. Bien entendu c'est un projet à bout touchant qu'il fallait réaliser. Effectivement, ce quartier peut être socialement difficile de par sa composition, mais ça n'empêche pas d'essayer d'élaborer des quartiers qui soient viables et agréables à vivre, surtout au niveau de la verdure. Je pense qu'à Genève on manque énormément de verdure. Pour finir, on a décidé de s'y opposer pour des questions de coûts, car le coût est exorbitant, une fois de plus, alors que je pense que si on mettait du gazon, des bacs à fleurs et des arbres, le montant serait peut-être moins élevé. Notre position reste donc claire à ce sujet.

M. François Bärtschi (MCG). Il est vrai que nous avons beaucoup de divergences par rapport à la ligne politique idéologique que M. Pagani défend. Comme l'ont dit mes préopinants, nous avons des divergences sur la manière dont cette région est aménagée. On nous vend un écoquartier; on devrait nous vendre un «béton-quartier», quelque part, tant la verdure y est peu mise en avant. Vieux combat; on a déjà l'expérience de la plaine de Plainpalais où, au lieu de mettre de la verdure, on a mis cet horrible gorrh du Beaujolais. A l'époque, je m'étais déjà battu avec l'un des prédécesseurs de M. Pagani, M. Ferrazino pour le nommer. C'est une certaine vision de Genève, mais ce n'est pas celle que le Mouvement citoyens genevois veut avoir. Nous ne voulons pas ça.

En revanche, ce que nous voulons c'est une véritable mixité sociale; ça se fait de manière théorique, mais dans la réalité ça ne se fait pas, et c'est encore un vaste sujet. Nous avons donc une divergence de fond en termes politique et d'aménagement de notre ville, car celle-ci est vue différemment par le Mouvement citoyens genevois. En effet, nous la voyons emplie de verdure, proche des gens, avec une certaine vision des choses, et non pas une cité stalinienne comme on nous la prépare.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Guy Dossan (LR). En préambule, je trouve toujours étonnant les gens qui disent avoir une idée claire, mais qui se sont abstenus en commission. Vous votez oui ou vous votez non. Là vous expliquez que votre position est claire, mais vous vous abtenez. Cela veut dire que ce n'est pas clair, mes chers préopinants du Mouvement citoyens genevois. Il est vrai que ça permet plus facilement de changer d'opinion en cours de route.

Pour une fois nous accepterons le projet du magistrat, mais je ne dirai pas avec enthousiasme. Il est vrai qu'il est cher, que l'écoquartier de la Jonction sera peut-être un emblème pour Genève et que l'on pourrait aimer avoir plus d'arbres mais, Mesdames et Messieurs, les mêmes qui demandent des arbres demandent aussi des parkings. Nous aussi nous demandons des arbres et nous demandons également des places de stationnement. Qu'est-ce qu'il y a sous le quartier? Des parkings. A partir du moment où vous mettez des parkings, ça devient un peu plus difficile de planter des arbres. On pourrait se dire qu'il y a des bacs à fleurs, des bonzaïs en pots comme j'aimais bien le dire quand on parlait de la place du Rhône. En effet, on avait ces espèces de boules rondes que j'appelais des bonzaïs en pots. Certes, c'est plus vert et sympathique, mais ce ne sera jamais des arbres.

La seule chose que l'on a un peu reprochée au magistrat en commission est que l'on aurait pu prévoir quelques économies sur les aménagements. Le magistrat est capable de trouver des économies quand il le veut. Il suffit que la commission crie un peu, et souvent il revient avec des propositions d'économies. Là on trouve un peu dommage qu'il n'ait pas eu la même initiative et qu'il ne soit pas revenu en disant «on baisse les coûts, on prévoit quelque chose de peut-être plus économique». De plus, il y a quand même quelque chose qui interpelle le Parti libéral-radical, c'est le fait que l'on demande toujours à tout le monde ce que l'on souhaite, à chaque fois que l'on construit quelque chose à Genève. Quand mon propriétaire change quelque chose dans mon immeuble, il ne me demande pas si je suis d'accord ou pas. Je trouve donc un peu dommage que chaque fois que la Ville doit construire un quartier ou un bâtiment, elle pose la question à tous ceux qui y habiteront. Je suis désolé, mais les habitants de la Ville sont généralement déjà avantagés par rapport à ceux qui paient des loyers d'appartements libres et privés de notre municipalité.

On peut peut-être penser que la Ville fait certes de la concertation, on peut le comprendre, mais il conviendrait qu'elle soit peut-être un peu plus raisonnable dans la réponse aux demandes de ceux qui y habiteront ou qui y habitent déjà, puisque l'on voit maintenant que l'un des immeubles est habité. Nous accepterons donc cette proposition, car il est évident que si nous ne le faisons pas, nous créerons des logements avec un chantier à la base, et ce n'est pas possible. Nous accepterons ce crédit en espérant que ce magistrat qui parfois fait des miracles quand il le veut pourra en réaliser un et qu'il reviendra avec un boucllement des

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

travaux, non pas en supplément, mais en moins, car il aura fait des économies sur l'aménagement extérieur.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je vais quand même dire une chose à ceux qui ne le savent pas: tous les intervenants précédents font partie de la commission des travaux et des constructions. Ils savent donc ce qu'ils disent, que ce soit M. Guy Dossan, M. Laurent Leisi ou moi-même. Pour ceux qui me connaissent, ils savent très bien que je n'ai pas de parti pris et que quelque part ce soir je fais «le Vert», comme l'a dit M. Leisi. C'est pour cela que je pense qu'aujourd'hui il faut vraiment défendre nos parcs en ville de Genève, nos jardins, nos possibilités de verdure et nos futurs arbres. Pourquoi? Car comme je l'ai dit en commission avec un grand sourire ironique, je vous prie de le croire, il y a un génocide d'arbres à l'heure actuelle en Ville de Genève. En effet, au quai du Seujet, on en abattra 54. Il est clair que ce n'est pas nous qui le faisons, mais les SIG. Il conviendrait de remettre des arbres où l'on peut les replanter, s'il vous plaît.

Le projet de logement est formidable, car on en a besoin. Il faut donc l'accepter, c'est clair. Toutefois il ne faut pas bétonner à tour de bras. Pourquoi ne mettrions-nous pas simplement de la pelouse et de la verdure? Ça coûte bien moins cher que du béton, éventuellement armé. Il faut que l'on se défende contre ce béton qui, lui, est armé. Je vous prierais de prendre cet argument en considération et peut-être de demander à notre fameux magistrat du Conseil administratif qu'il revoie la question de l'aménagement du territoire autour de ces merveilleux bâtiments où l'on créera des logements pour les gens qui en ont besoin. Monsieur Pagani, vous pourriez peut-être mettre un peu plus d'arbres et de verdure. Je suis sûr que vous avez, avec votre baguette magique, le don de retourner les choses au dernier moment en faveur de la Ville de Genève pour laquelle nous travaillons ce soir.

M. François Bärtschi (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Dossan que je vois qu'il a toujours gardé sa manière de plier devant le Conseil administratif (*remarques*) et ses erreurs de gestion: «Trop cher, c'est trop cher! Non, ce n'est pas grave, on peut s'y faire. Tant pis, les contribuables paieront. Oui, il faut bien faire quelque chose, vous comprenez...» En commission, c'était comme ça. Un peu de bon sens! J'ai vraiment l'impression que les commissaires ont le syndrome de Stockholm. On a des discussions démocratiques qui se jouent en plénière. C'est là que le vote se fait. Il faut arrêter de truquer la démocratie.

M. Stéphane Guex (HP). Effectivement, le problème esthétique soulevé par certains intervenants ce soir a posé un problème en commission et l'absence d'arbres également. Toutefois, comme il a été dit par l'intervenant précédent,

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Dossan, il y a un moment où il faut que l'on fasse confiance à ce projet. Il en va de la construction de logement. Il y a un aspect dont on a moins parlé dans ce dossier; l'enjeu participatif et la confiance faite aux habitants qui interviendront dans cet espace. Ils auront une sorte d'espace vierge qui peut être choquant au départ. Tout à l'heure quelqu'un parlait d'architecture stalinienne. Vous avez des mots, en face, qui, j'imagine, dépassent ce que l'on peut appeler votre pensée. Faisons confiance à ce quartier qui se construit!

Je pense que les habitants du quartier ne sont pas, comme on l'a dit tout à l'heure, des gens qui ont des problèmes sociaux. Je pense que ce sont des gens qui cherchent à s'en sortir. Beaucoup connaissent des difficultés. Ce sont des gens qui ont une force et une créativité qui se manifestent dans énormément de pâtés de maison. J'en veux pour preuve des manifestations, comme par exemple l'association 60×60 qui fait un excellent travail dans la cité Carl-Vogt Honegger. A Gourgas il y a également énormément de personnes qui font quelque chose de formidable. On peut avoir cet enjeu participatif. Ce quartier peut se construire et s'animer très vite. Je ne suis pas partisan de l'abattage d'arbres, vous le savez, mais les raisons pour lesquelles il n'y a pas d'arbres ou pour lesquelles les arbres pousseront avec difficulté ont été exprimées auparavant. Je pense que ce ne serait pas nécessairement la meilleure idée de planter des arbres là-bas; imaginons autre chose. J'avais un doute et j'ai encore ce doute sur la place de jeu qui a été déplacée. Je pense qu'à terme elle risque de poser un problème au voisinage. Elle a été déplacée pour ne pas poser de problème aux nouveaux habitants, mais je pense qu'elle en posera à ceux qui en seront beaucoup plus proches. Ce n'est pas ça qui empêchera ce soir de voter ce crédit que je soutiens avec la confiance que j'ai exprimée.

M. Daniel Sormanni (MCG). Il suffit de lire le rapport et de voir la présentation Powerpoint jointe: la continuité du sol, le même revêtement partout y compris dans les passages couverts, un petit jardin arborisé, une place de jeux, etc. Tout le reste n'est malheureusement pas arborisé. Vous transmettez à M. Dossan, Monsieur le président, que d'abord le parking est extrêmement petit. Je vous rappelle que trois immeubles sont prévus sur ce passage. Les immeubles ne sont pas sur parking, il n'y en a qu'un seul qui soit sur le parking. Finalement, l'essentiel qui empêche peut-être de le faire ce sont les dépôts qui sont dessous que vous avez votés pour 50 millions de francs destinés aux œuvres des musées de la Ville de Genève. C'est ça qui empêche de réaliser l'aménagement, et pas le parking.

Cela fait des lustres que M. Dossan est là et qu'il dit toujours la même chose: «C'est vrai que c'est un peu cher, mais, Monsieur Pagani, c'est la dernière fois que vous le faites!» Or ça fait dix-huit ans qu'il dit ça et que rien ne change.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Vingt-cinq!

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Daniel Sormanni. Non, Monsieur Pagani, pas vingt-cinq, mais dix ans, et M. Dossan dix-huit. C'est un peu facile de dire ça alors que ce sont des propos totalement erronés. J'espère que vous lui transmettez, Monsieur le président. Il faut aussi se rendre compte des choses. Evidemment que c'est toujours facile de se dire que c'est l'argent du contribuable, alors hop!, allons-y!, mettons encore 8 millions de francs pour cet aménagement. Je vous rappelle quand même que ça a déjà coûté fort cher à la Ville de Genève, vous le savez bien, Monsieur Pagani, car il a fallu dépolluer. Une grande partie a été à la charge de la Ville de Genève. On aurait peut-être pu réfléchir à ça.

Dire qu'on a de nouveau consulté les habitants est totalement faux. On n'a absolument pas consulté les habitants, d'abord parce qu'il n'y en a pas, et vous pensez bien que les habitants qui vivent depuis un an dans l'habitation bon marché (HBM) du seul bâtiment qui est celui de la FVGLS n'ont pas été consultés sur l'aménagement de la place. Ce sont les institutions qui ont été consultées: la CODHA, la Coopérative des rois et les milliers de services de la Ville. Voilà ceux qui ont conçu ce projet. Ce n'est donc pas les habitants qui habiteront là qui ont été consultés, mais ce sont les institutions qui sont sur place. Il faut donc arrêter de dire des bêtises. La meilleure chose que l'on pourrait faire est de renvoyer ce projet en commission afin de le retravailler. Je sou mets donc cette proposition, Monsieur le président. (*Remarques.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche votera ce projet de financement, car il faut évidemment aller de l'avant. Il suffit de voir la présentation Powerpoint de l'écoquartier en annexe du rapport de M. de Battista pour se rendre compte qu'il n'y a rien de luxueux là-dedans, bien que les surfaces soient grandes. J'irai même jusqu'à dire que nous sommes plutôt désolés que ce ne soit pas plus luxueux. Si on retourne voir les images sorties du rapport du jury de concours, cela n'a juste rien à voir. C'est un truc luxuriant avec des plantes partout. Ce que l'on vous montre à la fin du rapport est plutôt triste à côté. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas le projet lui-même, mais, comme cela a été dit, je crois que les habitants n'ont pas été consultés. On ne peut pas dire que des habitants ont renchéri. Par contre, il y a l'espoir qu'avec cette sorte de désert d'enrobé qu'on va leur faire, il y ait la possibilité de s'approprier de l'espace. Nous espérons que c'est dans ce sens-là que ça a été fait.

Encore une chose que j'aimerais préciser: contrairement à ce qui a été dit par quelques intervenants avant, nous ne sommes pas en train de finir le projet. Il restera une partie. Nous sommes en train de faire les deux tiers des aménagements de surface. Vous pouvez le voir aux dernières pages du rapport, on voit quelles sont les zones concernées. Ce n'est pas toute la zone. L'aménagement de la place centrale, par exemple, n'est pas inclus dans ce budget-ci. Je tenais quand même à le préciser pour qu'on ne soit pas étonnés le jour où l'on nous présentera une

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

nouvelle proposition. Nous accepterons ce projet, car nous pensons qu'il faut évidemment aller de l'avant. Nous partageons une partie des critiques formulées quant au fait qu'effectivement, pour un écoquartier, on aurait pu s'attendre à quelque chose de plus «éco». C'est un quartier d'habitation, il faut que les gens qui y habiteront aient des espaces extérieurs de qualité, et nous espérons que ce sera le cas.

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, bien sûr que les Verts soutiendront ce projet et bien sûr que c'est un bon projet. Effectivement, les Verts pourraient s'attendre à autre chose qu'à un projet de ce type quand on parle d'écoquartier de nos jours. On est déçus au moment où le projet sort de terre. Evidemment, Monsieur Sormanni, que ce projet est cher, mais faire de la qualité c'est cher. Faire de la qualité suppose, Monsieur Dossan, de faire confiance aux habitantes et aux habitants, de faire confiance aux résidentes et aux résidents pour qu'ils amènent des idées. La manière de travailler sur ces questions d'aménagement et de constructions, et je le répète à chaque fois que je prends la parole, n'est pas la bonne. C'est une manière très XX^e siècle, comme le diraient mes enfants. C'est une manière qui relève de la participation des années 1970 et 1980.

Aujourd'hui, avec la même somme qu'on remettrait aux habitants du quartier, on ferait vraiment autre chose. Faire un budget participatif sur la moitié de la somme donnerait des quartiers beaucoup plus arborisés, même si l'on sait que le fait que ce ne soit pas arborisé est aussi imputable à la pollution de l'ancienne usine à gaz des SIG et à l'extraction de la terre sur des mètres cubes et des mètres cubes, ce qui est d'ailleurs une excellente solution du Conseil administratif pour aménager ces dépôts, qui ont trouvé ici une place exceptionnelle. C'est un projet complexe. C'est une zone industrielle extrêmement polluée qui s'est transformée et qui a été un squat d'une extrême qualité sur le plan de la production culturelle pendant plusieurs années. Aujourd'hui cet écoquartier vaut ce qu'il vaut. Il vaut ce que l'état de l'imagination sociale a pu faire à un moment donné, qui est un peu en décalage avec ce qu'elle ferait aujourd'hui, mais que l'on doit soutenir, car c'est le mieux qu'on ait pu faire jusqu'à présent.

Si l'aménagement extérieur est certes un peu cher, on peut demander au Conseil administratif, si c'est encore possible, de transmettre de vraies enveloppes aux habitants sous forme de budget participatif pour qu'ils puissent faire des propositions qui correspondent à l'ambition d'un écoquartier qui soit au moins aussi vert que ce qui a été pensé initialement.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Je donne la parole pour la troisième fois à M. Daniel Sormanni.

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Je trouve ce débat ahurissant. Presque tous les groupes ont dit que dans le fond ce projet n'était pas terrible et qu'il aurait pu être mieux, mais qu'ils le voteraient quand même. C'est dingue! C'est incroyable! Vous votez n'importe quoi! C'est ce que j'entends ici et j'en suis très déçu. Soit ce projet n'est pas satisfaisant et on ne l'accepte pas, soit ce projet est bon et fantastique et on l'accepte, mais je n'ai pas entendu ça, excepté de la part de M. Pagani, ce qui est normal. Néanmoins je n'ai pas entendu ça de la part des autres groupes. Si on vote par défaut, il faut supprimer ce Conseil municipal, car il ne sert à rien autrement. Monsieur le président, vous transmettez à M. Gisselbaek que, quand on aura accepté cette proposition, on n'aura pas fini la tranche de salami qui nous aura coûté un paquet de millions de francs et on continuera encore avec d'autres projets pour la fin de ces travaux qui ne sont pas encore finis, puisque le parking est en train d'être réalisé. On est donc loin du compte, et ça va être la valse des millions! Ici on a un crédit de 8 millions de francs, et puis après l'avoir voté il y aura encore un tiers à terminer. On finira donc à 12 ou 13 millions de francs. On se marche sur la tête.

On a voté 50 millions de francs pour le dépôt des œuvres, je ne me rappelle plus du nombre de millions pour la dépollution, et 12 millions de francs pour l'aménagement des contours, sans parler du parking, qui sont facturés à ceux qui réaliseront les immeubles, à savoir la FVGLS, la CODHA et la Coopérative des rois. C'est vraiment un projet onéreux, et il se trouve que finalement les loyers ne sont pas impactés, car la Ville de Genève paie tout, les contribuables paient tout et le locataire lui-même n'est pas impacté. Tant mieux, car on a des loyers bon marché. Cela dit, quand même, la fondation de l'immeuble HBM touche zéro franc de subvention de part de l'Etat. Il y a de toute manière quelque chose qui ne joue pas sur cette planète et quelque chose ne joue pas à la Ville de Genève. Ces projets sont trop chers, il faut renvoyer ce projet en commission.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. A présent je donne la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani pour la troisième fois également.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que ce terrain fait partie des ultimes terrains en plein centre-ville qu'il a fallu dépolluer et reconstruire. On ne peut pas tout mélanger. En fait on a satisfait à toute une série de politiques publiques, notamment je vous le rappelle, un débat que M. Dossan a dû suivre depuis vingt-cinq ans, puisqu'il siège depuis vingt-cinq ans, faire en sorte

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

que tout l'argent que nous payons à gauche et à droite, des dépôts et des œuvres de la Ville de Genève, soit centralisé.

Là on fera de réelles économies à long terme. Il est vrai que la dépollution était obligatoire, et on a d'ailleurs tous été surpris, les uns et les autres. Je vous rappelle que l'on a fait des économies: 70 millions de francs étaient prévus pour dépolluer; on en a dépensé 48 millions. Vous me direz que c'est déjà trop, mais toujours est-il que c'est un terrain qui a été pollué depuis 1870 par le gaz de ville où l'on craquait le charbon en pleine nature, si j'ose dire, puisqu'en fait la Jonction n'était pas urbanisée.

Mesdames et Messieurs, je veux bien essayer de nouer la gerbe pour sortir quelque chose d'à peu près convenable. Je pense que ce projet, même s'il est un peu dense, permettra à 1000 personnes de pouvoir vivre au centre-ville avec des parkings, des magasins, des commodités, notamment le tram à côté. C'est quand même une œuvre remarquable. L'histoire le démontrera, mais j'ai l'impression d'avoir combattu pour le bien commun. Je n'ai pas l'impression d'avoir fait des choses à rebours du bon sens, Monsieur Sormanni. Restons-en là. J'espère que vous ferez droit à cette demande.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1157 à la commission des travaux et des constructions est refusé par 58 non contre 14 oui (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 63 oui contre 11 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 64 oui contre 11 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition: aménagements extérieurs de l'écoquartier
de la Jonction et de la rue des Gazomètres

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 5 897 600 francs, dont à déduire la participation de 1 084 300 francs représentant la contribution forfaitaire selon une clef de répartition à charge des différents partenaires, soit un montant net de 4 813 300 francs, destiné aux aménagements extérieurs de l'écoquartier de la Jonction, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, parcelles privées Ville de Genève (N° 4210), et de ses abords du domaine public communal Ville de Genève (N° 3437); de l'Etat (N° 4209) qui sera grevée d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 897 600 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 442 000 francs du crédit d'étude de la PR-641/2 votée le 6 avril 2009 (N° PFI 091.095.03), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2039.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 815 600 francs, destiné à l'aménagement de la rue des Gazomètres, parcelles de

l'Etat (N^{os} 98, 4211 et 3382) et des SIG (N^o 3762), qui seront grevées d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève, et de ses abords du domaine public communal Ville de Genève (N^o 3437 accès rue du Stand, N^o 3438 accès boulevard de Saint-Georges).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 815 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2039.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement de M^{me} Marie Barbey-Chappuis demandant de traiter ce soir trois des huit urgences acceptées tout à l'heure. Cela signifie que, bien que nous ayons accepté tout à l'heure une motion d'ordonnancement prévoyant le traitement des urgences demain à 17 h, si vous acceptez cette motion d'ordonnancement, trois urgences seront traitées immédiatement, à savoir la résolution pour le maintien du slowUp (R-204), la motion contre le harcèlement de rue (M-1275) et la motion pour aménager le parc Beaulieu pour les enfants (M-1276).

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 38 oui contre 30 non (5 abstentions).

6. Résolution du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Pascal Spuhler, Jean-Charles Lathion, Sylvain Thévoz, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet et Uzma Khamis Vannini: «Pour le maintien du slowUp genevois» (R-204)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la déclaration de M. le maire Guillaume Barazzone à propos de l'édition 2016 du slowUp: «C'est déjà la 12^e édition du slowUp à Genève. En tant que maire de la Ville de Genève, je ne peux que me réjouir de cet engouement pour les modes de déplacement respectueux de l'environnement. Dans l'hypercentre, le vélo ou même la marche restent souvent les modes de déplacement les plus rapides. Privilégier la mobilité douce en ville, c'est aussi s'engager concrètement contre la pollution. Celle-ci, nous le savons, génère de plus en plus de maladies et de complications respiratoires chez les citoyens. Le slowUp est l'occasion rêvée, pour celles et ceux qui ne la pratiquent pas encore, d'essayer une mobilité douce, ludique et adaptée à ses besoins et à ses capacités. Pas facile d'y renoncer une fois qu'on y a goûté!» (<http://www.slowup.ch/geneve/fr/bienvenue.html>);
- les succès de ces journées à Genève, comme ailleurs en Suisse et en Europe;
- la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée par le peuple le 5 juin 2016, qui donne la priorité à la mobilité douce et aux transports publics dans les centres urbains;
- la décision scandaleuse de Genève Tourisme de supprimer l'édition 2017 suite aux déficits des Fêtes de Genève en 2016,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager activement auprès des partenaires concernés pour la réalisation de l'édition 2017 du slowUp et sa pérennisation.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste, suivi par la plupart des groupes de ce Conseil, vous propose ce soir de voter sobrement sur le siège ce projet de résolution pour le maintien de l'édition 2017 du SlowUp à Genève et sa pérennisation. (*Brouhaha.*) Ce texte s'inscrit dans le contexte sensible et

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4929.

douloureux des Fêtes de Genève et de la décision de Genève Tourisme que nous qualifions volontiers de scandaleuse – certains de mes collègues signataires auraient préféré la qualifier de regrettable –, visant à supprimer un événement qui nous tient à cœur, le slowUp, dans le contexte du déficit de l'édition 2016 des Fêtes de Genève. Nous voyons là une représaille bien perverse à l'encontre de cet événement auquel le groupe socialiste est particulièrement sensible, puisque le slowUp permet, à l'occasion d'une journée, de donner une chance au changement d'habitudes en matière de mobilité.

Plutôt que de vous faire un long discours sur les enjeux de la mobilité que vous pourriez entendre d'une oreille partisane, je me permets de citer M. le maire Guillaume Barazzone à propos de l'édition 2016 du slowUp: «C'est déjà la 12^e édition du slowUp à Genève. En tant que maire de la Ville de Genève, je ne peux que me réjouir de cet engouement pour les modes de déplacement respectueux de l'environnement. Dans l'hypercentre, le vélo ou même la marche restent souvent les modes de déplacement les plus rapides. Privilégier la mobilité douce en ville, c'est aussi s'engager concrètement contre la pollution. Celle-ci, nous le savons, génère de plus en plus de maladies et de complications respiratoires chez les citadins. Le slowUp est l'occasion rêvée, pour celles et ceux qui ne la pratiquent pas encore, d'essayer une mobilité douce, ludique, adaptée à ses besoins et à ses capacités. Pas facile d'y renoncer une fois que l'on y a goûté!» (*Brouhaha.*)

Monsieur le président, à la faveur du succès de ces journées à Genève comme ailleurs en Suisse et en Europe et dans le contexte de l'approbation par les citoyennes et les citoyens genevois en juin 2016 de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, nous vous invitons donc à soutenir cette résolution qui demande de la part du Conseil municipal au Conseil administratif de s'engager activement auprès des partenaires concernés pour la réalisation de l'édition 2017 du slowUp et sa pérennisation. Je vous remercie pour votre écoute presque attentive et vous invite à soutenir cette résolution en la votant sur le siège.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution R-204 est acceptée par 62 oui contre 6 non.

M. Guillaume Barazzone, maire. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif acceptera positivement ce projet de résolution, bien évidemment, puisque, je vous l'ai dit, à la fois à titre personnel, mais aussi au nom du Conseil administratif, je pense que cette manifestation est très importante. De manière générale on doit favoriser la mobilité douce en ville de Genève. Cette manifestation est l'occasion de sensibiliser chaque année la population à ce mode de déplacement. Vous savez que la décision de supprimer le slowUp ne dépend pas de la Ville de Genève, mais

Résolution: pour le maintien du slowUp genevois

de l'organisateur des Fêtes de Genève qui est la Fondation Genève Tourisme. D'autres ont déjà pu s'exprimer en regrettant ce choix que nous regrettons également.

Si cette résolution est votée, je suggère son renvoi direct au Conseil administratif sans qu'elle soit étudiée en commission, puisqu'au fond vous voulez donner un signal. Je comprends aussi, Monsieur Carasso, pour en avoir discuté avec vous de manière informelle, que vous ne demandez pas que la Ville se substitue à l'organisateur et qu'elle dépense l'argent dévolu à cette manifestation en reprenant cette manifestation, mais qu'elle essaie de s'entretenir avec les partenaires, notamment le Canton, mais surtout Genève Tourisme, pour faire en sorte que cette manifestation puisse tout de même avoir lieu.

Au vu du calendrier, j'ai compris que ce serait compliqué, mais ce que l'on peut essayer de faire rapidement, une fois que vous nous aurez renvoyé cette résolution, c'est d'imaginer avec le Canton une manifestation qui s'approcherait de l'esprit du slowUp, si on ne peut pas l'organiser. En fait on y travaille déjà. En effet, on en a discuté ce matin avec mon collègue Sami Kanaan. Si on peut organiser le slowUp, on essayera de sensibiliser la nouvelle équipe, le nouveau mandataire et le nouveau président de la Fondation Genève Tourisme pour voir s'il est d'accord de réintégrer le slowUp. Cela dit, je vous demande de bien vouloir nous renvoyer cette résolution directement et je vous remercie encore d'avoir suscité ce débat bref, mais important.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'approuve tout à fait ce que vient de nous dire M. le maire. Effectivement, le slowUp est une manifestation extrêmement appréciée. C'est une entité nationale qui couvre différents événements à travers la Suisse. Je l'ai découverte en 2003 avec mon ami Marc Fassbind, lorsque l'on faisait partie du comité d'organisation des Fêtes de Genève. C'est à ce moment-là que l'on s'est intéressés de près à ce qu'était le slowUp, à savoir la promotion de la mobilité douce, d'une manière ludique, familiale, et dont le parcours est tout à fait agréable à effectuer. Celui-ci s'étend de 25 à 30 km dans la campagne, autour d'un lac. Cette manifestation s'organise dans différents endroits en Suisse et elle est chapeautée par une organisation nationale, depuis que cette proposition a été soumise au sein du comité des Fêtes de Genève.

Cette année, la nouvelle organisation des Fêtes de Genève a décidé de supprimer le slowUp pour des questions de moyens, de temps et d'organisation, et elle s'est retournée vers une autre commune suisse qui était d'accord de l'organiser au pied levé. On avait une belle manifestation, extrêmement festive, qui avait généralement lieu le deuxième dimanche des Fêtes de Genève avec l'aide de nombreux bénévoles. Celle-ci était fréquentée par beaucoup de familles

de Suisse, entre autres, de la région romande, mais également des régions frontalières. En effet, lors de jours de beau temps, 15 000 à 20 000 personnes fréquentaient ce slowUp. C'était assez extraordinaire à vivre. Je pense qu'il est extrêmement sympathique de profiter d'un parcours bucolique un dimanche après-midi, sans la présence des voitures dans les campagnes genevoises, tel qu'initialement prévu. Cela ne doit pas se concrétiser tous les dimanches, car ce serait impossible à réaliser, bien que je pense que certains en rêveraient, mais je ne crois pas que ce soit possible à accomplir.

Si on pouvait en tout cas inciter l'organisateur des Fêtes de Genève à réviser son positionnement à ce sujet, avec évidemment l'aide de la Ville et du Canton, ce serait une très bonne chose, tout à fait agréable et festive pour notre communauté. Je ne peux que vous enjoindre de soutenir cette résolution. J'émetts juste une certaine réserve: il ne faudrait pas que notre volonté se retourne contre la Ville et que ça devienne un fardeau à réaliser, car ce n'est pas le but de l'exercice. L'idée est surtout d'inciter l'organisateur des Fêtes de Genève à étudier de nouveau la question, à organiser ou à co-organiser l'événement. Une aide spécifique pourrait éventuellement être prévue cette année, car comme vous le savez tous les Fêtes de Genève sont un peu empruntées au niveau des finances. Ce serait vraiment une incitation, une aide de la part de la Ville. Le soutien à cette résolution ce soir ne doit pas contraindre la Ville à assumer tout à coup une tâche supplémentaire.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Je dirai quelques mots de la part des Verts. Nous sommes évidemment très attachés à ce genre de manifestation, d'autant plus qu'il s'agit de mobilité douce et d'une manifestation populaire qui réunit les plus jeunes, les moins jeunes, les familles et les amis. C'est une journée où on mange, on bouge et on se retrouve. Cette journée permet aux gens de se parler, quels qu'ils soient, et chacun va à son rythme. C'est vraiment une très jolie manifestation populaire, qu'elle se déroule ici ou ailleurs, puisque le slowUp n'existe pas qu'à Genève. Je trouve aussi que ce serait formidable que l'on puisse, avec les partenaires, maintenir cette très belle manifestation qui relie les gens.

M. François Bärtschi (MCG). Il est vrai que c'est une manifestation sympathique qui mérite très largement d'être soutenue. J'ai juste quand même un petit problème personnel, concernant son appellation anglaise, *slow up*, qui veut dire «ralentir», alors on pourrait rebaptiser cette manifestation la «*Ralentir*». Ce ne serait peut-être pas très bien, mais c'est une suggestion que je fais à tout hasard, sans avoir trop d'espoir qu'elle soit reprise... On pourrait peut-être l'appeler la «*Vas-y mollo*». (*Rires.*) C'est juste une suggestion, rien de plus. Mais il faut bien sûr soutenir cette manifestation.

Le président. Merci, Monsieur Bärtschi.

M. Souheil Sayegh (DC). Chers collègues, au nom du groupe démocrate-chrétien, on ne peut que rebondir sur les paroles de M. le maire et soutenir activement cette résolution. Inutile de vous rappeler les bienfaits de l'activité physique, notamment en termes de prévention et de santé publique. Le slowUp est une manifestation festive, familiale avant tout, et pour une fois qu'on a une bonne idée, on trouve étonnant qu'elle soit mise à l'écart pour un déficit budgétaire que les Genevois n'ont pas décidé et dont ils ne sont pas responsables – de même que les aléas de météo que cette édition peut connaître.

C'est une si bonne idée qu'une autre ville a accepté au pied levé de reprendre l'organisation de cette manifestation dans ses rues. On ne peut que soutenir activement cette résolution pour le bien-être des Genevoises et des Genevois, des familles, et pour se réapproprier la rue de manière festive et ralentie. Finalement ralentir ce serait plutôt *slow down*, si je peux me permettre une petite traduction. *Slow up* est donc ralentir dans un mouvement en avançant. On ne peut qu'encourager le renvoi de cette résolution au Conseil administratif pour qu'il reprenne les discussions avec Genève Tourisme et ne prenne pas, d'une certaine manière, les Genevois en otage pour ces défauts budgétaires. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Scherb (UDC). Le slowUp est une manifestation sympathique qui attire la foule. Les gens l'aiment. On aime être ensemble. Le seul problème est le nom anglais, slowUp... tout va bien dans le meilleur des mondes! En plus, cette manifestation est gratuite. Ah non, il y a quand même un petit coût! C'est justement la raison pour laquelle Genève Tourisme a renoncé à financer cette manifestation encore une fois cette année, car tous les fonds – en tout cas une grande partie – ont été engloutis par les Fêtes de Genève. La Ville de Genève a un autre avis que l'Union démocratique du centre. En effet, elle n'a pas les moyens de se substituer à Genève Tourisme et de prendre en charge cette manifestation. C'est la raison pour laquelle nous nous y opposons.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ensemble à gauche acceptera bien sûr cette résolution. Il est à souligner que slowUp est une manifestation populaire, l'occasion pour la population de se réapproprier l'espace public qui était scandaleusement privatisé pendant les Fêtes de Genève. On veut faire payer à la population la mauvaise gestion et les rêves mégalos des organisateurs. Il n'y a aucune raison pour que les Genevoises et les Genevois soient pénalisés. Je pense que c'est aussi un signal que doit entendre le Conseil administratif sur l'édition des Fêtes de Genève qui sera, on nous le dit, au rabais.

Je crois qu'il faut que le Conseil administratif donne le signal pour démocratiser les fêtes, en faire des fêtes pour tout le monde. Que Genève Tourisme décide d'annuler une des seules fêtes populaires qu'est le slowUp, c'est vraiment symptomatique du fait que cette fondation n'a pas vraiment compris ce qu'attendent les Genevoises et les Genevois. Elle n'a toujours pas compris. Ce que cela prédit pour les prochaines fêtes, c'est que les organisateurs économisent et voudront rentabiliser davantage, ce qui augure de nouveau des espaces privatisés. Je crois qu'il faut vraiment que le Conseil administratif intervienne. Nous accepterons bien sûr ce texte, mais nous attendons que M. Barazzone donne un signal clair, c'est-à-dire que ce n'est pas à la Ville d'éponger et d'assumer les manquements des organisateurs.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Le Parti libéral-radical a le plaisir de vous annoncer qu'il soutient également cette résolution et que nous sommes prêts à la voter sur le siège ce soir. Il nous semble essentiel d'avoir une édition 2017 des Fêtes de Genève vivante, que la population y soit associée, qu'il y ait des événements pour toutes et tous et que l'on puisse profiter de ce magnifique pourtour de la rade. Toutefois, le Parti libéral-radical aimerait vous rendre attentif, Monsieur Barazzone, au fait que l'invite de cette résolution demande au Conseil administratif de s'engager activement auprès des partenaires concernés pour la réalisation de l'édition 2017 du slowUp. Nous rappelons donc qu'il ne s'agit pas de municipaliser cette activité ni de la financer par la Ville, mais bien de faire en sorte de trouver des partenaires publics-privés avec lesquels mener cette action.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Madame la conseillère municipale; Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je me permets de réagir à la dernière intervention. J'ai compris, et je le redis ce soir, qu'il ne s'agit pas de municipaliser cette manifestation, car si cela avait été le cas, vous auriez voté une ligne budgétaire correspondant au montant afférant à cette manifestation – c'est par ailleurs une discussion que j'ai eue avec M. Carasso. Dès demain nous prendrons langue avec Genève tourisme, comme nous le faisons régulièrement, pour dire que ce Conseil municipal souhaite à l'unanimité que parmi les choix opérés par Genève Tourisme, quand il y a des priorités à faire et à décider, le slowUp ne disparaisse pas, contrairement à ce qui avait été annoncé par Genève Tourisme au départ.

En tout cas je comprends la décision de ce soir comme ça. L'invite fait allusion aux partenaires concernés, mais en fait il y en a potentiellement trois: le Canton, la Ville et Genève Tourisme. Il se trouve que la Ville participe

régulièrement en aides en nature. En effet, on met des agent-e-s de la police municipale à disposition et on se charge de fermer les rues avec l'Etat. Il y a tout un dispositif, y compris policier, qui accompagne le slowUp. Je vous assure que la Ville est prête à le refaire et même à redoubler d'efforts s'il le faut, y compris pour aider Genève Tourisme à organiser cette manifestation. Néanmoins celle-ci a un coût, et pour l'instant Genève Tourisme a pris la décision de la supprimer. Nous comprenons votre signal. Renvoyez-nous cette résolution que nous ferons suivre à Genève Tourisme.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 67 oui contre 6 non.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager activement auprès des partenaires concernés pour la réalisation de l'édition 2017 du slowUp et sa pérennisation.

- 7. Motion du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Sandrine Burger, Jean Rossiaud, Alfonso Gomez, Joris Vaucher, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Maria Pérez, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso et Brigitte Studer: «Harcèlement de rue, ça suffit!» (M-1275)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le harcèlement de rue est un fléau mondial fréquent dénoncé depuis les années septante;
- que le harcèlement de rue est une forme de violence, verbale et/ou physique, exercée sur des personnes en fonction de leur appartenance à un genre ou à une orientation sexuelle supposée ou réelle;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 4930.

- que le harcèlement de rue provoque un sentiment d’insécurité qui peut entraîner de la peur, de l’angoisse, de la colère et la perte de confiance en soi chez les personnes victimes du harcèlement;
- que les personnes victimes du harcèlement de rue sont, selon les différentes études, principalement des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres (LGBT) de tous âges et de toutes origines;
- que les agresseurs sont majoritairement des hommes, toutes classes et origines confondues;
- la création d’une inégalité face à l’utilisation des espaces publics par les personnes victimes de harcèlement de rue;
- que l’enquête de 2015 de l’association Hollaback! et de l’université de Cornell menée auprès de 16 607 femmes provenant de 22 pays et de 42 villes (Etats-Unis, France, Corée du Sud, Grande-Bretagne, Inde, Pologne, Afrique du Sud, etc.) indique que 84% des femmes interrogées ont été harcelées pour la première fois entre l’âge de 11 et 17 ans, 50% ont subi des attouchements de la part d’un inconnu et 71% ont déjà été suivies dans la rue;
- que selon le rapport de l’association américaine Stop Street Harassment du 3 juin 2014, aux Etats-Unis, 65% des femmes ont été au moins une fois victimes du harcèlement de rue, 57% ont subi des attaques verbales et 41% ont été physiquement agressées;
- qu’en France, plusieurs campagnes contre le harcèlement de rue dans l’espace public et dans les transports en commun ont été mises en place après qu’un rapport du Haut Conseil à l’égalité entre les femmes et les hommes a révélé que 100% des femmes ont déjà été importunées, suivies ou agressées dans les transports publics;
- la campagne de sensibilisation genevoise «ça veut dire non», contre le harcèlement sexuel de fin 2015, ainsi que la rencontre improbable de la magistrate Esther Alder du 8 mars 2016 sur la thématique du harcèlement de rue;
- qu’en 2016, selon le sondage de l’Observatoire de la sécurité et l’institut de recherche Idiap, à Genève, 72% des femmes de 16 à 25 ans interrogées ont été confrontées au harcèlement de rue au moins une fois. Pour 50% des personnes victimes de harcèlement de rue, les épisodes de harcèlement se sont produits au moins une fois par mois. 63% ont dit avoir été insultées et 32% avoir subi des attouchements. Face à ces constats, l’exécutif de Lausanne a décidé d’agir par des mesures de sécurisation du domaine public, des campagnes de prévention et de formation;
- que le faible nombre de plaintes déposées, malgré l’ampleur du phénomène, montre que les personnes victimes de harcèlement de rue craignent de ne pas être comprises ou d’être dissuadées de déposer plainte par les interlocuteurs concernés;

- que certains actes relevant du harcèlement sexuel constituent des infractions pénales. L'article 198, alinéa 2 du Code pénal suisse stipule que «celui qui aura importuné une personne par des attouchements d'ordre sexuel ou par des paroles grossières sera, sur plainte, puni d'une amende», mais cela ne couvre pas l'ensemble des actes de harcèlement de rue et, surtout, ne les empêche pas,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lutter contre ce fléau:

- en mettant en place, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées, des mesures pour protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue, sans les stigmatiser, telles qu'une application smartphone pour une aide urgente, des amendes pour les harcèlements de rue qui ne sont pas punis pénalement et en formant les collaborateurs-trices municipaux concerné-e-s,
- en intensifiant les campagnes d'information et de prévention destinées au grand public et aux publics cibles,
- en intégrant, dans chaque nouveau projet d'aménagement urbain, le «réflexe égalité».

Préconsultation

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Le harcèlement de rue est un fléau qu'il faut maîtriser le plus rapidement possible, afin de l'éradiquer. Les sifflements, les commentaires déplacés, les interpellations ou insultes, voire les attouchements non consentis ne sont pas de l'humour et ne sont pas des compliments. (*Brouhaha; cloche.*) Ce n'est certainement pas de la drague, car la drague est une main tendue, or le harcèlement est une main qui s'abat. L'omniprésence de ces comportements intolérables touche une majorité de femmes et aussi les personnes LGBT. Leur répétition et leur violence portent une atteinte inacceptable à la dignité et à la liberté de ces personnes. Elle génère aussi un fort sentiment de malaise et d'insécurité qui amène les personnes harcelées à mettre en place des stratégies d'évitement et, par là même, à ne plus utiliser des espaces publics tels les skate-parks, les bars et même les magasins ou les transports publics.

Ce phénomène est très fréquent. Une étude qui a eu lieu en 2016, donc tout récemment, à Lausanne, proche de chez nous, montre que trois quarts des femmes interrogées ont été harcelées. Soixante-trois pour cent, soit deux tiers, ont été insultées, et un tiers a subi des attouchements non consentis. Il est anormal qu'une partie de la population soit agressée en toute impunité dans les lieux publics. Ces violences doivent cesser. Elles sont inacceptables. L'accessibilité

des lieux publics, parcs, jeux et Transports publics genevois doit être garantie à toute la population. Nous sommes dans une société dite civilisée. Elle doit se donner les moyens d'assurer l'accessibilité de la rue à tout le monde, et que chacun puisse exercer ses droits dans la dignité et la liberté.

Les Verts demandent donc que des mesures soient mises en place. Elles doivent compléter et développer ce qui existe déjà. Ces mesures sont des actions concrètes pour protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue, sans les stigmatiser. C'est, par exemple, la mise à disposition d'une application smartphone qui permet à la personne d'alerter ses proches afin d'éviter le pire. Ce sont aussi des mesures visant à modifier les mentalités de façon durable, car là on touche à des comportements appris de longue date, qui sont reproduits de génération en génération. Pour cela nous proposons des amendes pour les actes non punis pénalement, afin de signaler clairement qu'ils ne sont pas tolérés par la société. (*Brouhaha.*) J'ai juste l'impression que quelque chose se passe ici. C'est un sujet difficile qui touche la moitié de la population, voire plus. Or, des personnes discutent dans l'assemblée. Ça montre que c'est un comportement qui est banalisé même dans cette enceinte. Je continue. Je parlais justement de modifier les mentalités, c'est valable pour toutes et tous, partout, même ici dans ce délibératif. Je parlais de formation. Nous pouvons former les collaborateurs de la Ville de Genève, comme les APM, les travailleurs sociaux et toute personne en lien avec le public et la population. On peut aussi former les conseillers municipaux à entendre le message, à permettre aux personnes victimes de harcèlement sexuel de parler de ce qu'elles vivent et de se sentir soutenues quand elles portent plainte. Nous proposons aussi d'intensifier les campagnes de prévention et de sensibilisation auprès du grand public et des publics cibles, plus particulièrement les adolescentes et adolescents. Le but serait d'apprendre aux gens, en tout cas les adolescents, à répondre de manière adéquate, non violente et constructive à des actes de harcèlement de rue, et de leur montrer que certains comportements ne sont pas respectueux, qu'ils sont même grossiers et qu'ils ne sont pas normaux.

Pour toutes ces raisons, et surtout pour les trois dernières, les Verts proposent de renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1275 est acceptée par 43 oui contre 19 non (5 abstentions).

Le président. Je vous rappelle que seules deux interventions par personne sont admises, sauf pour les auteurs. Monsieur le maire Guillaume Barazzone, vous avez la parole.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais en tout cas saluer l'idée que ce thème soit discuté ici dans ce Conseil, car je crois que c'est un réel problème. On a pu le constater à Lausanne. Le Conseil administratif a récemment pu tenir une réunion de travail avec ses collègues lausannois. On dit souvent que la Ville de Genève ne rencontre pas ses homologues de Lausanne. C'est faux. Non seulement on se rencontre, mais en plus on travaille ensemble. Vous savez qu'à Lausanne la police municipale a les mêmes compétences que la police cantonale à Genève. Le magistrat en charge de la police, M. Pierre-Antoine Hildbrand, affilié au Parti libéral-radical m'a remis un rapport de l'institut de recherche Idiap, extrêmement bien fait, concernant le harcèlement de rue à Lausanne. Il s'agit d'un rapport d'enquête réalisé de manière assez précise, avec également un plan de mesures imaginé pour Lausanne.

Je vous cite deux, trois constats du rapport: «Les résultats de l'enquête exploratoire menée en collaboration avec l'institut de recherche Idiap, basé à Martigny et affilié à l'EPFL, confirment que le harcèlement de rue est bien une réalité à Lausanne, bien qu'il ne soit que très rarement rapporté à la police. Conformément aux résultats des enquêtes européennes menées sur ce sujet, les jeunes femmes sont particulièrement touchées, puisque 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans interrogées – ce qui corrobore ce qui vient d'être dit – ont rapporté avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne lors des douze derniers mois. Pour 50% des victimes, les épisodes de harcèlement se sont produits au moins une fois par mois.» C'est un vrai problème qui touche aussi la problématique LGBT qui n'a pas pu être complètement analysée dans ce rapport.

Les mesures prévues par la municipalité sont de plusieurs ordres. La première mesure est de prévoir plus de lumière, plus d'éclairage public, puisque la plupart des cas de harcèlement se déroulent la nuit. Je rappelle qu'une motion de l'Entente a été déposée à ce titre et que ce Conseil nous avait également chargés de rajouter de la lumière. C'est une des mesures qui ont été identifiées à Lausanne. Une autre mesure est bien évidemment d'augmenter la présence policière sur le domaine public. Encore une fois, ici nous sommes en ville de Genève, les compétences sont différentes qu'à Lausanne. Il faudrait élargir la problématique. Je crois que cette motion a également été déposée au Grand Conseil, de mémoire. Cela vaut la peine que vous traitiez ce sujet au niveau global, c'est-à-dire également au Grand Conseil, car sans l'appui des autorités cantonales, on risque de ne pas produire d'effet.

Toute une série de mesures a été imaginée à Lausanne. Ce serait d'ailleurs intéressant de voir si un bilan de ces mesures a été dressé, car on pourrait apprendre de ces mesures. En tous les cas, sachez que c'est un réel problème. La question que je me pose en tant que magistrat municipal est de savoir si

on peut la régler à notre niveau. Peut-être que l'on pourra imaginer quelques mesures. Néanmoins les mesures principales doivent à mon avis être prises au niveau cantonal.

Cela dit, il vaut la peine de renvoyer ce texte en commission. Après avoir demandé l'accord à M. Hildbrand, je vous photocopierai le rapport, y compris les slides présentés à la presse par ce dernier avec les mesures envisagées par la municipalité, et vous vous ferez une opinion lors de la discussion en commission. Par la même occasion, l'administration se fera une opinion, car j'ai reçu ces documents il y a quelques jours seulement. Nous pourrions en discuter, et vous pourrez aussi utiliser ce rapport au niveau cantonal, si cela vous convient. Je propose que l'on n'ouvre pas le débat ce soir, car il y a encore beaucoup d'éléments inconnus. C'est nouveau pour la plupart d'entre nous – je ne parle bien évidemment pas des motionnaires. Je propose volontiers que, pour le surplus, on tienne cette discussion en commission, y compris avec ma collègue Esther Alder, puisque c'est une problématique qui, à mon avis, n'est pas uniquement sécuritaire. Vous pouvez voter cette motion sur le siège, mais je trouverais intéressant d'en discuter avec vous, car il faut qu'on l'analyse. Si vous nous demandez tout ce qui est contenu dans la motion, on ne pourra pas le faire. Vous serez donc frustrés. Je préfère que l'on amende la motion afin qu'il y ait un volet municipal et un volet cantonal.

M^{me} Albane Schlechten (S). Merci, Monsieur le maire, et merci aussi à M^{me} Corpataux pour son texte, auquel l'Alternative s'est bien entendu ralliée. Je ne m'étendrai pas sur le sujet, car l'exposé des motifs a été fait. Vous avez aussi cité cette étude réalisée à Lausanne qui est rappelée dans les invites de la motion. Concernant la commission au sein de laquelle il convient de renvoyer ce texte, il semble au Parti socialiste ainsi qu'à moi-même que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication soit la plus efficiente pour traiter cet objet, notamment pour les caractéristiques de sécurité, mais aussi pour d'autres aspects liés à Smart City, soit aux applications.

Comme vous, nous ne sommes pas encore convaincus du choix des meilleurs outils et objets, puisqu'on a très peu de recul. Il faudrait avoir un retour de ce qui a été fait à Lausanne et de cette application qui sera mise en place. Je pense que ça vaut la peine de travailler sur cet objet et de ne pas le renvoyer brut au Conseil administratif. Effectivement, le Conseil administratif, vous l'avez cité, Monsieur Barazzone, M^{mes} Esther Alder et Sandrine Salerno et vous-même êtes très engagés dans les questions d'égalité, via des campagnes pour l'égalité, également liées au consentement, notamment la campagne «Ça veut dire non».

Maintenant je pense que les campagnes sont très bien, il en faut, il en faut toujours, notamment dans le cadre de la Semaine de l'égalité. Par contre, il faut des

actions, il faut agir, car je pense que ça suffit. Un ras-le-bol est exprimé dans les centres urbains, en majorité, car c'est là où les services se concentrent, et où se concentrent aussi les nœuds de transports et les espaces publics, vous l'avez aussi mentionné, en particulier les établissements de nuit.

Pour toutes ces raisons, ainsi que pour la question liée à l'espace public, à l'espace public de la nuit, aux transports, à la liberté de se mouvoir en tant que femme, mais aussi en tant que personne LGBT, ou en tout cas en tant que personne susceptible d'être agressée sur des motifs liés à son sexe ou à son orientation sexuelle, je pense qu'il est vraiment judicieux d'étudier cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Aujourd'hui on nous posait la question de savoir s'il n'y avait pas plus qu'avant d'agressions, de harcèlement ou de ce que l'on appelle du *slutshaming*. C'est difficile d'y répondre, déjà parce que l'on en parle depuis peu de temps, depuis que c'est vraiment devenu un objet inscrit dans les agendas politiques. Je pourrai répondre qu'il y a sans doute moins d'agressions envers les femmes qu'au XII^e siècle, mais est-ce un bon indicateur? Je pense qu'aujourd'hui il y a des associations, des collectifs, des personnes et des mouvements dans les villes – c'est un phénomène principalement urbain – visant à traiter cette problématique par des politiques publiques. Je pense que la Ville de Genève est déjà pionnière en la matière et doit continuer de l'être, via des actions concrètes. Le Parti socialiste aimerait renvoyer cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, ce soir.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je serai brève. Merci à M^{me} Corpataux d'avoir osé poser ce texte. Pour notre part, nous aurions renvoyé d'emblée cet objet au Conseil administratif. Je crois que le constat a déjà été fait. Nous savons que le harcèlement de rue existe depuis toujours. Je suis un peu plus vieille que ma collègue, mais on emploie quand même des termes comme *slutshaming*, qui déplaira à l'Union démocratique du centre et qui la fera peut-être refuser ce texte. C'est bizarre, sur cette motion on peut parler à la première personne. En ce qui me concerne, j'ai compris quand j'avais 14 ans que l'espace public était un endroit qui m'était hostile en tant que femme, simplement parce qu'un regard différent se pose sur vous. On vous fait croire que ce regard est normal et que c'est vous qui devriez adopter une certaine attitude. Ça, ça ne va pas.

Aujourd'hui je suis beaucoup plus vieille et je suis mère. Pour les femmes qui sont plus jeunes que moi, pour ma fille, j'ai envie qu'à l'avenir ça change. J'ai envie que les mentalités changent. Je pense qu'il y a un travail transversal à faire. Là, je me tourne vers vous, Monsieur le conseiller administratif, ce travail commence déjà à l'école, au niveau de l'éducation des petits garçons. Il y

a également un travail à faire au niveau de l'aménagement. Je pense qu'il faut que les mentalités et les regards changent. Si on renvoie cet objet en commission, je ne sais pas ce que cela changera. On aura des chiffres et vous proposerez certaines mesures. Je pense qu'il faudrait d'emblée vous renvoyer cette motion. Je pense qu'il faut que vous vous mettiez autour d'une table avec vos collègues pour travailler au niveau de l'aménagement, organiser des groupes d'intervention dans les écoles et intervenir auprès des enfants, car ça commence dans le préau. Il faut intervenir dans les bus et au sein des entreprises. Il faut faire un pool de travail.

Toutes les femmes qui sont dans cette enceinte, quel que soit leur âge, savent ce qu'est le harcèlement. Ce texte devrait simplement être renvoyé maintenant au Conseil administratif pour lui permettre de travailler et de revenir avec un rapport. Je ne pense pas que ça serve à quelque chose de renvoyer cet objet en commission. Toutefois s'il fallait choisir une commission pour le traiter, je dirais qu'il serait préférable de le renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Il ne s'agit pas de le renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Les femmes et les LGBT, nous ne sommes pas des victimes. Il faut sortir de ce schéma. Il faut changer le regard des agresseurs, le regard des hommes. (*Remarques.*) Excusez-moi, mais c'est comme ça que cela se passe. Permettons au Conseil administratif de travailler de façon transversale et votons ce texte sur le siège.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste. Je donne la parole à M. François Bärtschi.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M. François Bärtschi (MCG). Merci, Monsieur le président. Cette motion évoque de vrais problèmes, c'est certain. Il y a un développement de l'insécurité et des incivilités. Il suffit d'aller sur la plaine de Plainpalais le soir et de voir le nombre de dealers qui s'y baladent. (*Remarques.*) Là il y a une sensation générale d'insécurité et un manque de respect qui vise plus particulièrement une partie de la population qu'une autre et c'est le véritable problème que vivent les habitantes et les habitants de la ville de Genève.

Arrêtons d'être sexistes, de faire des catégories et d'imaginer que les plus faibles sont toujours les mêmes. Il est évident que certains sont plus faibles que d'autres. Il y a des faiblesses et des difficultés face à la violence, mais ce n'est

pas seulement une question de sexe. C'est une question de situation, de tempérament et de tout un ensemble d'éléments qui est bien plus complexe qu'une vision schématique de la société qui ne correspond pas à la réalité. C'est cette question-là qu'il faut avoir le courage d'affronter, c'est-à-dire le manque de respect qui est aussi dû à une dégradation de notre société, à un laxisme qui s'est développé.

Monsieur le président de séance, vous transmettez à M^{me} Pérez, s'il vous sied de le faire, que nous avons une vision différente, c'est certain, mais je pense que la réponse que vous nous donnez sera sans effet. Il faut un minimum de sérieux, de respect de l'autre. C'est cela qui doit se faire à travers l'éducation quand c'est possible, et quand l'éducation n'y arrive pas, nous avons tout un système sécuritaire qui existe, que l'on peut utiliser, même s'il est souvent critiqué lors de manifestations de rue où l'on se plaint des prétendues violences policières imaginaires. On est quand même bien content d'avoir des lois; je crois qu'il faut les faire respecter. Le simple fait de le faire de manière générale permettra de limiter le harcèlement de rue qui vient souvent du fait que des gens sont mal intégrés dans notre société, comme on l'a vu à Cologne et ailleurs. (*Huées.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Bärtschi. Mesdames et Messieurs, que l'on soit de droite ou de gauche, le respect passe par l'écoute. Jusqu'à présent, j'avais l'impression que vous étiez dans cette phase d'écoute. J'espère que cela continuera. Monsieur Bärtschi, continuez votre discours.

M. François Bärtschi. Merci, Monsieur le président. Je pense que l'intégration est aussi un élément fort de notre société. Il faut que l'on ait une cohésion sociale, car pour le Mouvement citoyens genevois c'est très important. L'élément d'intégration est important. Cela doit se faire. Il faut prendre le temps et ne pas le faire de manière massive, mais de manière intelligente, ne pas pousser les populations dans le crime, ce que l'on est en train de faire actuellement, car il y a des hordes de personnes, de pauvres malheureux qui sont sur la plaine de Plainpalais et que l'on envoie dans le crime. On crée des bombes sociales par angélisme, par une vision de Bisounours telle celle de certains bancs du Conseil municipal. Vous avez ce type de vision du monde. Je pense qu'il faut beaucoup plus de rigueur et de respect des citoyens. C'est ce que défend en tout cas le Mouvement citoyens genevois, et je pense que c'est dans cette direction-là que l'on pourra y arriver de manière tout à fait inclusive en impliquant tous les problèmes, sans créer de catégories de population que l'on pousse les unes contre les autres. Je crois que c'est très mauvais pour notre société. Si on ne veut pas avoir ce type de harcèlement, il y a tout un travail de fond qui doit être fait dans notre société. C'est là que l'on doit agir, mais d'abord en faisant respecter la loi.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette motion part peut-être d'une bonne intention et, comme on a eu l'occasion de le dire cet après-midi au débat citoyen de Léman bleu, c'est d'abord une problématique cantonale, car la police genevoise, c'est le Canton, ce n'est pas la Ville de Genève. La Ville de Genève c'est les APM. On ne peut pas comparer à Lausanne, car la police de Lausanne a les mêmes pouvoirs que la police cantonale vaudoise, ils ont même un pouvoir judiciaire; la police judiciaire. Cela n'a donc rien à voir. La première chose est qu'il faut déjà que la police cantonale fasse son boulot. Je pense qu'elle le fait, mais peut-être qu'il faut l'inciter à en faire plus dans ce domaine-là. La police cantonale est une police de proximité. Ce n'est pas parce qu'il y a des agents municipaux qu'il n'y a plus de police de proximité dans le Canton. C'est d'abord à eux d'accomplir cette tâche.

Certaines attitudes et certains comportements qui relèvent du Code pénal peuvent être amendés et le travail pourra être fait en ce sens. Néanmoins c'est le travail de la police cantonale. Une fois de plus la Ville de Genève qui est grande, immense et qui régent le monde entier veut régler tous les problèmes de cette société. Admettons que la Ville fasse une campagne d'information, il y en aura donc une en ville de Genève, mais il n'y en aura ni à Meyrin, ni à Vernier ni à Plan-les-Ouates, ni à Russin, ni à Soral... Cela n'a pas de sens! On ne va pas remplacer le travail qui devrait, le cas échéant, être intensifié au niveau cantonal pour agir dans l'ensemble du canton. Il n'y a pas de citoyens à deux vitesses. On peut peut-être examiner quelques mesures qui peuvent être prises au niveau municipal. On ne s'opposera pas au renvoi de cette motion en commission, mais il ne faudrait surtout pas la voter sur le siège. Cela n'aurait pas de sens. Certaines mesures sont impossibles à réaliser ici. On n'a pas les mêmes pouvoirs qu'à Lausanne, je l'ai déjà dit.

Mon collègue François Bärtschi a parfaitement raison, je crois que depuis quelques dizaines d'années il y a une évolution de la situation et des populations; les comportements sont différents. Il y a aussi les familles, car la première chose à faire c'est que les familles éduquent leurs enfants à avoir des comportements adéquats. Malheureusement il y a là aussi une démission des familles aujourd'hui. On le déplore, mais c'est d'abord le travail des familles d'inculquer un comportement adéquat avec autrui, quel qu'il soit, que ce soit une femme, un enfant ou les groupes LGBT cités tout à l'heure. Je crois que la première tâche est d'abord une tâche citoyenne. Voilà ce que l'on peut dire à ce stade.

Il ne faut pas en faire une problématique immense, puisque finalement on ne pourra pas la résoudre ici. J'approuve entièrement les propos de notre maire sur ce terrain-là. Peut-être qu'un certain nombre de petites mesures peuvent être entreprises au niveau municipal, mais l'essentiel, si vous voulez faire le travail, serait de traiter cette problématique au niveau cantonal. D'ailleurs cette motion a aussi été déposée au Grand Conseil par M^{me} Sarah Klopmann. Par conséquent,

ce débat aura aussi lieu au Grand Conseil. C'est d'abord une tâche cantonale visant à appliquer peut-être plus sévèrement et de manière plus systématique certaines dispositions pénales. Pour tout le reste, ce n'est pas possible à réaliser. On ne peut pas décider ici, à la municipalité, comme M^{me} Corpataux nous l'a dit tout à l'heure, vous lui transmettez, Monsieur le président de séance, de décider que les APM mettront des amendes pour des actes qui ne sont pas punissables pénalement. Vous ne pouvez pas le faire, nous n'en avons pas la compétence. Il faut juste garder ses pieds sur terre, se dire que l'on n'est qu'une commune parmi les 44 autres à Genève, et que l'on ne doit faire que ce qui relève des compétences de la Ville de Genève, et non pas régler les problèmes du monde entier. Nous ne nous opposerons pas au renvoi en commission, mais nous n'irons pas plus loin.

M. Pierre Gauthier (HP). Je crois que dans cette assemblée personne ne doute de la réalité de la question posée par ce projet de motion. En revanche, quelques interrogations sont soulevées afin de déterminer quels sont les moyens pour lutter contre ce fléau. Ces moyens méritent, de mon point de vue en tout cas, une étude approfondie, car les problèmes de fond posés par cette motion sont nombreux. Les niveaux sur lesquels on peut résoudre ces problèmes sont nombreux également. Il y a évidemment des problèmes de sécurité de l'espace public, mais il y a aussi des problèmes d'éducation et d'information, notamment pour les plus jeunes. Il y a des problèmes de comportement et d'habitude, voire de tradition qui eux concernent beaucoup plus les adultes. Il y a des problèmes à identifier et à réprimer les contrevenants. Quels sont les moyens légaux et réglementaires et quels sont les outils que l'on a pour mener cette action? Il y a évidemment la protection des personnes qui se sentent menacées ou qui se sentent victimes de ces comportements inacceptables. De mon point de vue, il ne sert strictement à rien de dire, comme je l'ai entendu un peu avant: «il faut que ça change», «il n'y a qu'à», «on doit», etc. Tout le monde le sait, parvenir à des changements réels de comportement et non pas des changements cosmétiques n'est pas du tout une chose facile et ça demande beaucoup de travail, une analyse très en profondeur de l'étude et la mise en place de stratégies éducatives complexes.

C'est pour que cette analyse puisse être faite et menée qu'il me semble opportun de renvoyer cette motion en commission, comme l'a d'ailleurs suggéré le maire, M. Barazzone. En effet, la commission qui sera sans doute celle de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, doit pouvoir identifier des pistes d'action, dans les limites des compétences communales qui sont relativement étroites. Il est clair, mais cela a déjà été dit par M. Sormanni, que l'essentiel du travail devrait être fait au niveau cantonal. Toutefois cela n'exclut absolument pas l'étude et la mise en œuvre de stratégies d'action au niveau de la Ville de Genève, dans la limite de ses compétences.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Monsieur le président, on est d'accord que MM. Gauthier et Sormanni ont dit qu'il fallait un renvoi direct au Conseil administratif, n'est-ce pas?

Le président. Non, à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Monsieur le président, on est d'accord que MM. Gauthier et Sormanni ont dit qu'il fallait un renvoi direct au Conseil administratif, n'est-ce pas?

Des voix. Non, c'est M^{me} Pérez!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Alors, Monsieur le président, on est d'accord que MM. Gauthier et Sormanni ont dit qu'il fallait un renvoi direct au Conseil administratif?

Le président. Non.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Attendez, Monsieur le président...

Le président. Ecoutez, puisque vous me posez la question, je vais y répondre de façon très précise. Je suis nanti de trois demandes; l'une concerne le renvoi de cette motion au Conseil administratif, l'une à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et la dernière demande le renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous voterons sur ces trois propositions, l'une après l'autre.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Je vous remercie pour votre patience, Monsieur le président. C'est exactement ce qu'il se passe dans la rue. Tu veux boire un verre? Non! Tu veux boire un verre? Non! Tu veux boire un verre, espèce de salope? Non! Vous vous êtes tous un peu énervés, vous vous êtes tous un peu emportés. Vous avez tenté de m'expliquer que c'était non. Le harcèlement de rue, c'est ça. Ce n'est franchement pas difficile à comprendre. Il n'y a pas besoin de faire des analyses et des démonstrations pendant des heures. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne la population qui se trouve sur la plaine de Planpalais, il est facile de la stigmatiser, car ça dispense de voir les réels problèmes. Encore récemment, une de mes amies me racontait que sa fille de 14 ans était assise dans le tram, entourée de trois messieurs bien habillés en costard-cravate. Ils étaient âgés, enfin j'entends du même âge que celui de mon collègue M. Bärtschi, je ne sais pas si c'est âgé ou pas, mais dans le même style. Cette fille a été accostée non pas par des dealers, non pas par des gens qui ne sont pas éduqués, non pas par des gens qui n'ont pas la formation, l'éducation et les connaissances nécessaires, ni les moyens, mais par des hommes capables de comprendre ce qu'ils faisaient, en ayant conscience de l'âge de la personne à qui ils le faisaient.

Quand on est dans une société où 60% des femmes ne peuvent pas porter de jupes ou n'osent pas porter de jupes à certaines occasions, de peur de se faire harceler, ce n'est pas la peine de faire 20 analyses pour comprendre de quoi l'on parle. Quand on est dans une société où les femmes se font insulter lorsqu'elles disent non, ce n'est pas la peine de nous expliquer ou d'analyser ce que l'on cherche à faire comprendre. Banaliser, stigmatiser une population et parler de l'éducation que les parents donnent aux enfants, non! C'est le rôle de chacun. Chacun d'entre nous, que ce soit le travailleur social, que ce soit un adulte qui voit une gamine se faire harceler par un autre adulte ou par un autre monsieur d'une manière un peu trop insistante, que ce soit le policier municipal, ce n'est pas un rôle uniquement dévolu au Canton. La prévention se fait à tous les niveaux, à chaque stade, tous les jours et continuellement.

Maintenant on ne peut pas dire qu'on laissera cette action dévolue au Canton et qu'on passera des heures, des heures et des heures d'analyses pour essayer de comprendre la situation. Je crois que celle-ci a été très bien comprise et qu'elle est parfaitement connue. C'est vraiment prendre les gens pour des pives que de dire que c'est lié à certaines cultures, à une certaine éducation ou à certains comportements. On est dans un monde machiste et ce comportement se relève tous les jours dans la majorité de la population. Ma collègue Maria Pérez vous a dit qu'à l'âge de 14 ans elle avait commencé à expérimenter cela. J'ai des amis autour de moi qui me disent que leur fille, à 11 ans déjà, commence à expérimenter cela. Or c'est à ces messieurs de s'inquiéter de savoir quel âge a une jeune fille lorsqu'ils l'abordent. Nous ne sommes pas dans une situation où il faut encore 50 études, 50 analyses. Cette motion peut être votée sur le siège et renvoyée au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

Le président. Monsieur Gauthier, vous estimez avoir été mis en cause. Il y a une hésitation à ce sujet de la part du bureau, mais nous vous accordons le bénéfice du doute et la parole.

M. Pierre Gauthier (HP). Je vous remercie, Monsieur le président. Je peux comprendre l'énervement de notre collègue relatif à la proposition de renvoi en commission. Néanmoins je persiste à penser, car c'est l'expérience qui me le fait dire, que quand on demande justement un changement de comportement, ce n'est pas en claquant des doigts ou en poussant des cris d'orfraie dans un parlement que l'on y arrive. Je persiste à penser que la raison, l'intelligence et le travail en profondeur nous imposent d'envoyer cette motion en commission, car elle est extrêmement importante et qu'il est important que l'on puisse la traiter d'une manière extensive et extrêmement profonde, car elle pose un véritable problème. Je vous remercie, Monsieur le président et je regrette que cette voix de la raison n'ait pas été comprise et que l'émotion parfois justifiée puisse l'emporter sur le calme et le raisonnement.

Le président. Votre proposition, Monsieur le conseiller municipal, sera mise au vote, comme les autres. Je donne la parole à M^{me} Buffet-Desfayes.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Merci, Monsieur le président. On le voit, le débat s'emporte. Tout le monde y va de sa propre petite expérience ou de l'expérience qu'on lui a rapportée. Je pense que toutes les femmes qui sont ici, et éventuellement les hommes, puisque ce texte cherche à ne pas stigmatiser, alors qu'en général on fait complètement le contraire au vu de tous les propos qui sont tenus ici, se sentent concernés par cette problématique. Arrêtons de distinguer autant les hommes des femmes si nous voulons prétendre à l'égalité. Nous voyons que ce débat ne nous mènera pas loin... Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons tous été confrontés au harcèlement de rue, ou nous le serons peut-être tous à un moment dans notre vie. Les textes déposés ici sont tous emplis de bon sens et visent à défendre des causes qui touchent absolument tout le monde. Même ceux qui ont été hués ou heurtés par des propos qui les ont sensibilisés tout à l'heure sont certainement des gens qui sont aussi touchés par cette cause.

Or il est toujours ennuyeux de devoir se lever pour dire que le texte n'aura pas à être renvoyé en commission; c'est par exemple le cas pour le groupe du Parti libéral-radical. Pourquoi ne voulons-nous pas le renvoyer en commission? Car nous ne voulons pas que ce genre de débat continue, que les discussions soient sans fin et qu'elles ne proposent aucune solution. En l'occurrence, on a vu que

plusieurs solutions semblaient se dessiner. On a vu que la plupart des compétences relevaient de la police cantonale. Ce qui, je le dis tout de suite avant que l'on ne m'interrompe, n'empêche pas d'avoir un intérêt pour cette question. Simplement, si on peut agir au niveau cantonal, c'est bien parce que l'on peut sanctionner. Il est pénible de toujours se retrouver face à des textes qui disent que les choses doivent changer, que les gens doivent être sensibilisés et qu'il doit y avoir des campagnes et des applications pour smartphones. C'est très bien, mais tout ceci existe déjà, je vous le rappelle. Je suis moi-même une coureuse qui ose courir dans la nuit, et je porte une montre qui me localise déjà en temps réel. Ce n'est pas une invention que viennent de nous proposer les groupes qui ont déposé ce texte.

Si nous voulons agir, il faut sanctionner. On a sensibilisé, on a dit comment il fallait faire, on a fait des campagnes, mais on voit que l'on atteint nos limites; maintenant, il faut sanctionner. M. Barazzone l'a dit tout à l'heure, en Ville de Lausanne, la question s'est aussi posée; or les compétences de la police municipale lausannoise ne sont pas celles de la police municipale de la Ville de Genève. C'est pour cela qu'il faut passer au niveau cantonal; j'espère que, comme vous l'avez dit, ce texte est aussi déposé au niveau cantonal. J'espère que ceux qui l'ont déposé seront prêts à renforcer les sanctions. Quant au niveau municipal, nous sommes prêts à renvoyer cette motion au Conseil administratif pour montrer que nous condamnons le harcèlement de rue. Je n'engage que moi-même en le disant, on verra avec mon groupe, mais nous serions éventuellement enclins à entrer en matière pour traiter cet objet en commission, mais certainement pas pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Sanctionnons, arrêtons de simplement sensibiliser et de faire des grands «gloubi-boulga» de bons sentiments, car ça ne mène à rien, nous l'avons vu.

D'ailleurs, je trouve un peu désolant que les personnes qui nous tiennent ce genre de discours n'aient pas été là pour condamner fermement le fait que des jeunes filles qui faisaient leur gym dans la cour d'André-Chavanne il y a quelques mois aient été prises à partie et se soient retrouvées à ne plus pouvoir faire leur gym dehors. Ceux que l'on entend au Conseil municipal n'étaient pas présents. Ils ne sont même pas capables, par exemple, de soutenir leur magistrate cantonale lorsqu'elle condamne fermement ces attitudes. Au bout d'un moment, on y va à fond, on sanctionne et on condamne systématiquement ce genre de cas, mais on n'en fait pas un grand plaidoyer au sein du Conseil municipal.

C'est pour toutes ces raisons que nous renverrons éventuellement cette motion au magistrat, qui a affirmé être conscient de ces problèmes et a indiqué que le rapport peut apporter un certain nombre de solutions, telle celle de la lumière. Celle-ci est un moyen de sécurité pour tout le monde. Nous aimerions qu'elle ne se limite pas aux jeunes filles harcelées, mais qu'une solution de sécurité soit prise pour tout le monde. Je fais tout à fait confiance au magistrat pour qu'il puisse lui-même, si besoin, sensibiliser ses propres APM afin qu'ils interviennent lorsqu'ils

sont témoins directs ou indirects de ce genre de situation problématique; bien que je pense que ce soit déjà le cas, M. le magistrat pourra certainement nous le confirmer.

Le président. Je vous rappelle que la liste avait été close. Les trois derniers intervenants seront M^{me} Chaker Mangeat, M. Scherb et M. le maire Guillaume Barazzone. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Alia Chaker Mangeat.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC). Merci, Monsieur le président. Je serai assez brève, car je pense qu'on a un peu fait le tour du débat. Le harcèlement de rue a été reconnu comme une réalité par tous ici. Toutefois certains veulent agir, d'autres pas, ce qui est quand même assez étonnant. Je voulais juste rectifier des choses qui ont été dites. D'abord, la police pourrait agir et sanctionner, mais il faudrait que le Code pénal ait été violé. Or on parle de harcèlement, et je considère qu'il faut agir avant qu'une infraction pénale ne soit commise. Il faut vraiment agir en amont, au niveau du harcèlement. Si c'est la police cantonale qui intervient, c'est que c'est déjà trop tard.

Par rapport à la plaine de Plainpalais et au harcèlement qui serait commis par les dealers de la plaine, Monsieur le président, vous transmettez à M. Bärtschi que l'angélisme consiste à croire que le harcèlement est commis par les dealers, exclusivement ou notamment. En tout cas la plupart des jeunes filles qui sont harcelées le sont dès l'adolescence. Elles sont suivies et harcelées pour que l'on obtienne leur numéro de téléphone. Elles sont harcelées dans le bus. Ceux qui les harcèlent ne sont guère plus âgés qu'elles et, parfois, ils fréquentent les mêmes établissements scolaires. C'est être en dehors de toute réalité que de penser que le harcèlement de rue se fait par des dealers ou des étrangers. C'est ce que M. Bärtschi a voulu faire croire. (*Applaudissements.*)

Concernant cette motion, on considère effectivement qu'il y a un travail de prévention et de sensibilisation à faire, car on remarque qu'au sein de cette enceinte ça ne pose aucun problème que des hommes sifflent des filles de 12 ans dans les rues. Cela prouve qu'il y a un effort à faire au niveau de l'information et de la prévention. Le Parti démocrate-chrétien pense qu'il est important que cette motion soit renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour étudier les différentes options et manières d'agir en vue de mettre fin à ce harcèlement de rue, ou au moins de le diminuer. On pense que le magistrat chargé de la sécurité doit aussi travailler main dans la main avec la magistrate chargée du social. Pour ces raisons, nous demandons le renvoi de cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. (*Applaudissements.*)

Le président. Je donne la parole à M. François Bärtschi qui a été mis en cause.

Une voix. Si peu!

M. François Bärtschi (MCG). J'interviens très rapidement. Je reviens sur le fait que certaines personnes ne se rendent pas compte qu'il y a des dealers sur la plaine de Plainpalais et que des femmes y sont agressées.

Le président. Sur la mise en cause, Monsieur Bärtschi...

M. François Bärtschi. J'ai été mis en cause sur cet élément-là, sur le fait que ça n'existait apparemment pas. Or, je propose à la personne qui m'a mis en cause, et vous transmettez, Monsieur le président, d'aller le soir sur la plaine de Plainpalais et de voir s'il n'y a pas de harcèlement envers les femmes ou d'autres personnes. A côté de ça, je trouve très déplaisant ce qu'a dit une autre personne concernant des caractéristiques personnelles, c'est-à-dire mon âge; je trouve ça stupide. J'imagine que cela concerne votre âge également, Monsieur le président, par ailleurs, ou celui d'autres personnes.

Le président. Je suis dans la cible, alors, j'ai été mis en cause aussi.

M. François Bärtschi. (Rires.) C'est stigmatisant pour des gens qui se battent contre la stigmatisation. Ce qu'a dit M^{me} Khamis Vannini, et vous lui transmettez, c'est du flan. Ça ne tient pas la route.

M. Pierre Scherb (UDC). Le harcèlement de rue ou le harcèlement sexuel est un problème qui tient à cœur à l'Union démocratique du centre. Nous luttons depuis des années contre ce fléau, notamment en nous opposant à faire venir un flot discontinu de jeunes hommes des pays en guerre qui n'ont aucun respect, ou presque, des femmes et des jeunes femmes en particulier. Je constate ici, en regardant qui a déposé cette motion, que ce sont surtout des adhérents de partis qui empêchent la Suisse de stopper la venue de ces gens chez nous, qui s'opposent au renvoi des criminels étrangers et qui font tout pour qu'ils se sentent à l'aise chez nous et qu'ils se sentent entre eux pour faire leur loi, ici à Genève.

Nous ne pouvons bien entendu pas accepter cette motion, car cela a déjà été mentionné, sa portée ne relève pas de la compétence de la Ville de Genève.

M^{me} Pérez nous dit que c'est un problème d'éducation, mais comment voulez-vous éduquer des gens qui sont à des milliers de kilomètres de chez nous? Vous transmettez, Monsieur le président. M. Spuhler a mentionné le cas de Cologne. C'est effectivement le résultat qui peut s'ensuivre. Cela commence par du harcèlement et finit par des crimes. Nous sommes donc en faveur d'une application de la loi en amont, notamment de l'article 198 du Code pénal qui punit les attouchements sexuels. Il suffit peut-être de rappeler aux victimes cette disposition pénale. Quant à cette motion, je l'ai déjà dit, nous la refuserons.

Le président. Je suis désolé, Mesdames Khamis Vannini et Pérez, il ne suffit pas que votre nom soit cité pour que vous puissiez être considérées comme ayant été mises en cause. (*Brouhaha.*) Je donne la parole à M. le maire Guillaume Barazzone, dernier intervenant.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a parlé de Genève comme étant une ville tolérante. Je crois que dans l'ensemble on peut tous être fiers de vivre dans une ville multiculturelle et de manière générale tolérante, mais il faut rappeler que des jeunes filles et des jeunes gays subissent le harcèlement de rue.

Des voix. Pas seulement des jeunes!

M. Guillaume Barazzone, maire. Laissez-moi terminer. Des jeunes personnes sont moquées tous les jours à Genève en raison de leur orientation sexuelle. Des gens, parce qu'ils ont une autre couleur de peau, sont moqués et harcelés régulièrement. Cela est tout simplement inadmissible et nous devons le combattre. Nous l'avons dit tout à l'heure, il y a un certain nombre de moyens pour combattre ces problèmes. Qui dit sanctionner dit que l'acte soit sanctionnable. Le Code pénal réprime certaines infractions, que ce soit l'insulte ou le harcèlement sexuel, voire encore l'article 261 bis du Code pénal qui punit la discrimination d'une personne en raison de sa race, de sa couleur de peau et, bientôt, je l'espère, de son genre. Ce sont des normes qui doivent non seulement être acceptées socialement – elles l'ont été –, mais qui doivent également être utilisées par les polices cantonale et municipale pour sanctionner les infractions quand cela est possible.

Toutefois il reste certains actes qui ne sont pas répréhensibles au sens du Code pénal, et c'est aussi de ceux-ci que nous voulons parler et dont vous avez parlé aujourd'hui. En effet, il ne s'agit pas uniquement de jeunes gens, mais de toute personne qui peut être victime de harcèlement, de regard porté sur elle, ou

du fait que des groupes viennent lui mettre la pression sur le domaine public. Au fond vous attendez de nous une réponse à ces questions. Les réponses sont multiples, car elles concernent à la fois l'aménagement, le rôle de la police municipale et le rôle de la police cantonale. Néanmoins elles concernent aussi, et je crois que quelqu'un l'a dit tout à l'heure, la capacité des autorités à faire en sorte que nous puissions détecter et influencer les comportements en amont. On a parlé des jeunes, notamment à l'école. Là il y a un gros effort de prévention à fournir. Entre le Service des écoles et institutions pour l'enfance, la police municipale et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), nous pourrions peut-être mener des actions de prévention pour sensibiliser les enfants, qu'ils soient des filles ou des garçons, à faire attention à ne pas banaliser ces actes. On pourrait se dire que ce n'est pas important, qu'une moquerie n'est pas importante, mais quand la moquerie devient harcèlement et que le harcèlement devient un acte répréhensible couvert par le Code pénal, cela devient grave. On n'a donc pas le droit de banaliser ça, surtout pas quand il s'agit de jeunes. Il faut pouvoir agir et cela se fera de concert avec l'ensemble des acteurs.

Ensuite on peut aussi travailler avec les multiples associations que nous subventionnons. Il y a un effort de coordination à fournir pour faire en sorte que ce phénomène soit reconnu. On peut aussi aider les victimes de harcèlement à en parler davantage. Ce qui est frappant à Lausanne, en tout cas dans l'étude préliminaire qu'ils ont menée que je vous citais tout à l'heure, c'est que la plupart des gens qui souffrent de harcèlement ne s'en plaignent pas; ils ne s'en plaignent qu'ultérieurement. Je crois qu'il y a un effort à faire de la part des collectivités publiques pour que les gens osent parler, osent dénoncer et osent se défendre contre ce type de harcèlement.

J'en viens aux mesures et je fais le lien avec la procédure. De deux choses l'une: soit vous nous renvoyez directement ce texte en sachant qu'il n'est pas parfait, car il prévoit des mesures que nous ne pourrions pas forcément mettre en œuvre. Cela dit, nous pourrions considérer que c'est un signal et nous reviendrons vers vous avec un rapport, après avoir étudié ce qui s'est fait à Lausanne et après avoir étudié avec nos homologues cantonaux les mesures que nous pourrions prendre. On sait, et M^{me} Natacha Buffet-Desfayes l'a dit, qu'un certain nombre de technologies existent et qu'un certain nombre d'actions sont mises en œuvre. Des choses sont déjà entreprises; on peut répertorier ce qui se fait déjà. Ou alors on le fait en commission et on ouvre le débat. Certains ont dit qu'il reviendrait à la commission de déterminer les mesures. Non. La commission peut donner des impulsions, mais c'est au Conseil administratif de trouver des mesures, pour autant que ce soit utile.

Quand je lis les différentes invites, par exemple qu'il faut imaginer «des amendes pour les harcèlements de rue qui ne sont pas punis pénalement», je

suis désolé de vous dire que l'on ne pourra pas le faire au niveau municipal. Les amendes doivent découler d'une infraction qui est elle-même prévue par un règlement cantonal, voire une loi fédérale. Ce n'est pas notre action qui y changera quoi que ce soit. Quand je vois aussi qu'il faut former «les collaborateurs municipaux concernés», il faudrait savoir de quelle formation l'on parle, et tout cela nécessite un travail en amont. Soit on renvoie cette motion en commission, vous nous auditionnez une fois et ensuite vous gelez le travail le temps que l'on fasse un rapport – c'est une possibilité –, soit vous nous renvoyez cette motion, on en prend ce qu'on peut en prendre, on vous fait un rapport avec des mesures très concrètes, et ensuite vous choisissez ce que vous voulez mettre en œuvre de concert avec le Conseil administratif. Voilà les deux alternatives que je vous propose. A mon avis les deux sont valables et utiles. Sachez en tout cas qu'il y a un consensus politique sur le fait qu'il faut étudier cette problématique davantage et s'inspirer des bonnes expériences qui ont eu lieu pas si loin de chez nous, c'est-à-dire à Lausanne.

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M^{me} Pérez pour la réouverture du débat... Vous la retirez, Madame Pérez? (*Signe d'assentiment de M^{me} Pérez.*) Il y a trois demandes de renvoi. La première au Conseil administratif, la seconde à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et la dernière à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Je vous fais d'abord voter le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 45 oui contre 13 non (10 absents).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lutter contre ce fléau:

- en mettant en place, en concertation avec le Canton et les parties prenantes concernées, des mesures pour protéger et soutenir les personnes victimes de harcèlement de rue, sans les stigmatiser, telles qu'une application smartphone pour une aide urgente, des amendes pour les harcèlements de rue qui ne sont pas punis pénalement et en formant les collaborateurs-trices municipaux concerné-e-s,

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

- en intensifiant les campagnes d’information et de prévention destinées au grand public et aux publics cibles,
- en intégrant, dans chaque nouveau projet d’aménagement urbain, le «réflexe égalité».

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8. Motion du 7 mars 2017 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Marie Barbey-Chappuis: «(Un) Beaulieu pour les enfants!» (M-1276)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le groupe scolaire Croupettes, Grottes et Beaulieu est l’un des plus importants du canton (plus de 1300 enfants dans le quartier en 2014, dont 900 scolarisés), cela sans compter l’ouverture récente de l’école de Chandieu (500 élèves);
- contrairement à la grande majorité des secteurs de la ville de Genève, le secteur Croupettes, Grottes et Montbrillant ne dispose aujourd’hui d’aucune structure d’accueil pour les familles (telle qu’un jardin robinson, une maison de quartier ou encore un centre de loisirs);
- depuis 1997, pour satisfaire en partie la demande, l’association Pré en bulle développe un projet d’animation sur le domaine public;
- ce type de fonctionnement présente cependant ses limites lorsqu’il s’agit d’offrir des prestations de «prise en charge enfant» pour les familles et que l’offre dans le secteur reste encore clairement sous-dotée au regard des attentes;
- l’association a développé en 2015 un projet innovant d’espace d’accueil enfant, «La Buissonnière», sur le site horticole de Beaulieu, via l’implantation d’un pavillon d’accueil temporaire dont elle s’engage à trouver le financement;

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 4931.

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

- le Conseil administratif a refusé ce projet en date du 22 septembre 2015, au motif qu’il «diminuerait la surface de ce parc dans une zone très urbanisée»;
 - cependant, l’implantation du projet proposé se situe non dans l’espace du parc, mais sur un espace non utilisé d’un «site technique horticole»;
 - par ailleurs, ce site horticole est déjà occupé par des potagers urbains gérés par un collectif d’habitants, ainsi que par une dizaine d’associations («le collectif Beaulieu», dont fait également partie Pré en bulle) promouvant une agriculture urbaine de proximité et développant des projets et des actions de «nature en ville»;
 - de nombreuses synergies entre le projet de «La Buissonnière» et le collectif Beaulieu seraient envisageables pour proposer aux enfants des actions de sensibilisation au jardinage, à la nature et à l’alimentation de proximité dans un secteur très urbanisé;
 - ce projet s’inscrit dans l’histoire du lieu, qui a en son temps accueilli une annexe de l’école horticole de Genève;
 - ce projet bénéficie d’un large soutien des familles dans le quartier, confirmé par une étude réalisée par la Haute école de travail social (HETS) au printemps 2015, ainsi que des associations de parents d’élèves;
 - une volonté politique existe depuis 1997, et réitérée depuis, de trouver un espace fixe pour l’accueil des enfants dans ce quartier, et plusieurs motions et pétitions ont été déposées en soutien aux activités de l’association (M-1078, M-1029, P-308, P-354);
 - en attendant qu’une solution pérenne soit trouvée pour l’établissement d’une maison de quartier sur ce secteur (un projet de réhabilitation d’une partie du corps de ferme existant sur la parcelle est à l’étude), le projet de «La Buissonnière» permet de répondre temporairement aux besoins avérés des familles du quartier;
 - le pavillon proposé constitue une construction légère et éphémère, facilement démontable (la réversibilité du projet est envisagée dès le départ), s’intégrant dans le paysage avoisinant et construite en harmonie avec l’environnement,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre à disposition sur le site horticole de Beaulieu un espace destiné à l’implantation temporaire d’un pavillon d’accueil pour enfants, d’entente avec l’association Pré en bulle,
 - de faire une proposition au Conseil municipal réunissant les conditions afférentes à la réalisation de ce projet enfant.

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

Préconsultation

M. Simon Gaberell (Ve). Pas facile d'intervenir après le beau débat que nous avons eu ce soir sur cette motion importante, bien qu'il s'agisse d'une autre motion tout aussi importante à traiter dans le temps qui nous est imparti. Cette motion, comme son titre l'indique, vise à mettre à disposition une structure d'accueil temporaire pour les enfants à Beaulieu. Pourquoi Beaulieu? Car c'est un des groupes scolaires les plus fournis du canton avec 900 enfants, sans même compter l'ouverture de l'école de Chandieu qui augmentera ce nombre déjà fort important. C'est un secteur qui est malheureusement sans structure d'accueil fixe. Il n'y a donc pas de maison de quartier dans ce secteur-là pour les familles.

Depuis 1997, l'association Pré en bulle développe des projets d'animation dans l'espace public. Nous avons déjà été saisis d'une pétition allant dans ce sens il y a quelque temps pour le projet Préau bulle, c'est-à-dire de animations dans les préaux, qui bénéficie d'un large soutien des familles de ce quartier. Malheureusement le fonctionnement de cette association très dynamique a des limites, car sans structure d'accueil fixe, la prise en charge pour les familles est évidemment limitée. C'est pourquoi, en 2015, l'association Pré en bulle a développé un projet qui s'appelle joliment «La Buissonnière». C'est un projet d'accueil temporaire, via un pavillon pour les enfants et les familles. Il s'agit d'une structure légère proposée par l'association, une structure qui est réversible et qui pourrait être démontée une fois que l'association bénéficiera d'une structure d'accueil fixe dans ce quartier.

Ce projet qui nous est proposé ce soir se situe sur le site horticole de Beaulieu, un site qui accueille déjà une dizaine d'associations d'un très grand dynamisme, qui font autant des semences bio, pour la plupart des associations du canton, que des potagers urbains, des poulaillers ou encore du miel pour les habitants et les coopératives de ce canton. Ce projet situé sur ce site horticole permettra de créer des superbes synergies pour les familles et les enfants, des activités de sensibilisation à la nature, au jardinage urbain et à l'alimentation de proximité. Il nous semble que c'est un projet qui va dans le très bon sens actuel et que nous ne pouvons que soutenir.

Par ailleurs c'est un projet qui bénéficie du soutien des familles et des associations de parents d'élèves du quartier, cela a été démontré par une étude la Haute école de travail social tout récemment. D'autre part, l'association s'engage elle-même à trouver le financement de ce pavillon d'accueil temporaire. Je crois que toutes les conditions sont réunies aujourd'hui pour que nous offrions à cette association ce lieu qu'elle mérite, ainsi que les moyens nécessaires pour faire vivre l'animation dans ce quartier, ce d'autant plus que cela fait maintenant à peu près vingt ans, depuis 1997, qu'on leur promet un lieu fixe, depuis l'époque de M. Rossetti, puis de M. Tornare; aujourd'hui l'association n'a toujours pas de lieu.

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

En attendant qu'une solution pérenne se dessine, nous proposons donc, de concert avec l'association, qu'elle puisse, par ce pavillon d'accueil temporaire, offrir aux familles l'accueil qu'elles méritent. Je terminerai, Monsieur le président, en vous énumérant les deux invites que nous voterons ce soir. La première vise à mettre à disposition, sur le site horticole de Beaulieu, un espace destiné à l'implantation temporaire d'un pavillon d'accueil pour les enfants, d'entente avec l'association. La deuxième invite, quant à elle, demande au Conseil administratif de faire une proposition afin de réunir les conditions nécessaires, c'est-à-dire affecter les ressources nécessaires pour que ce projet puisse se réaliser, soit par une réallocation des fonds de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, soit par une augmentation des moyens, pour que l'association puisse pleinement accueillir les enfants de ce quartier.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1276 est acceptée à l'unanimité (69 oui).

M. Guillaume Barazzone, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais tout d'abord souligner que ce quartier est assez fantastique, car il a l'avantage d'avoir énormément d'associations qui se mobilisent pour la vie de quartier. Je dois dire que pour passer régulièrement au parc Beaulieu, en tant que magistrat en charge du Service des espaces verts (SEVE), je constate à quel point les activités sociales mais également horticoles de ces associations, souvent en collaboration avec le SEVE, se passent extrêmement bien. Je dois dire que c'est un peu notre étendard. Vous savez, on a peu de parcs pour lesquels autant d'associations se mobilisent. Cela dit le problème est un peu plus structurel que la simple question d'un pavillon, car il faut que l'on fasse des travaux dans les principaux bâtiments pour déplacer les locaux du SEVE de manière à libérer, à terme, des espaces pour les associations. Vous savez aussi que la jauge des investissements est limitée à 130 millions de francs; cela implique que l'on fasse des arbitrages au sein du Conseil administratif. Or celui-ci n'avait pas prévu de rénover cette grange, puisque ces locaux sont dans une grange classée ce qui nécessite des travaux coûteux. Ces travaux avaient été repoussés, raison pour laquelle nous ne voulions pas mettre la charrue avant les bœufs.

La deuxième chose que j'aimerais vous dire c'est que l'on ne veut pas non plus créer de précédents, car on n'aime pas que des espaces publics, les parcs, soient privatisés, même s'agissant de quelques espaces par quelques associations ou quelques habitants. Cela dit, nous avons discuté, avec mes collègues du Conseil administratif, et, pour autant que la solution soit temporaire, c'est-à-dire que le pavillon soit amovible, le Conseil administratif et les différents services de l'administration sont prêts à accueillir temporairement un projet de Pré en bulle avec un pavillon amovible, contrairement à qui avait été indiqué par le biais de M^{me} Alder. Quand je dis amovible, cela ne veut pas dire qu'il soit seulement

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

transportable par un camion, car on sait qu'à Genève, malheureusement, le provisoire dure tellement souvent très longtemps que c'est extrêmement compliqué à retirer. Il s'agirait de prévoir un projet si possible avec des roulottes, de manière qu'il soit facilement transportable temporairement.

Quant à la deuxième invite, essayez d'être très concrets; vous demandez au Conseil administratif de faire des propositions, j'imagine financières, pour pouvoir financer le projet en question. J'ai un peu plus de réserve, car on dit que les associations doivent être aidées et qu'elles ont des projets, mais si à chaque fois qu'il y a un projet on nous demande de l'argent public et l'engagement d'un fonctionnaire, ce sera compliqué. Je crois qu'il faut placer une certaine limite. Je vous suggère d'amender cette motion en supprimant la deuxième invite et de la renvoyer au Conseil administratif. Pour la première invite, je suis d'accord d'écrire très rapidement à cette association au nom du Conseil administratif pour accueillir ce pavillon amovible, si possible une roulotte ou un dispositif analogue, mais pour le surplus, si vous pensez que le projet n'est pas viable sans argent ou sans un fonctionnaire de plus, je serai au regret de vous dire que l'on ne pourra pas y répondre, en tout cas dans l'immédiat. En effet, des discussions budgétaires sont en cours, ce qui veut dire qu'il faudra que l'on retire cette personne d'une affectation actuelle et que, par conséquent, pour résumer, cela ne fonctionnera pas.

Il faut que l'on réussisse à trouver un accord pour faire en sorte que cette association réalise ce projet d'elle-même et intègre le lieu de manière provisoire, jusqu'au moment où les travaux auront été effectués. C'est à ce moment-là que l'on réaffectera l'activité temporaire. J'imagine que cela se fera également sur la base d'une discussion avec l'ensemble des associations du quartier du bâtiment actuellement occupé par le SEVE. C'est ce que je vous suggère, plutôt que de passer en commission, parce qu'au fond la décision a été prise par le Conseil administratif. On peut y répondre favorablement. S'agissant des moyens à disposition, en réalité cela vous incombe à vous, puisque c'est vous qui votez le budget et qui, en tant que conseillers municipaux, pouvez voter les budgets afférents à ce type de projet. S'il y a une majorité politique pour les voter, il n'y aura pas de problème pour nous, mais en l'état ce n'est en tout cas pas une demande que fera le Conseil administratif eu égard aux discussions budgétaires et aux besoins de l'administration.

Le président. Monsieur le maire, est-ce que j'ai bien compris que vous proposez un amendement visant à supprimer la deuxième invite et que vous proposez un renvoi au Conseil administratif? (*Signe d'assentiment de la part de M. Barazzone.*)

M. Simon Gaberell (Ve). J'entends bien l'accueil favorable qui est fait au projet de Pré en bulle par M. Barazzone que je ne peux que saluer, et les réticences quant à l'affectation de ressources humaines. Cependant, vous pensez bien

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

que si l'on peut prévoir un projet d'accueil pour les enfants, mais qu'on n'a pas d'animateurs socioculturels pour animer le projet, ce pavillon risquera d'être un peu vide, et il sera difficile de proposer des activités. Ce qui est dit aujourd'hui par cette motion c'est que le secteur dont on parle est sous-doté, comparativement à d'autres secteurs, en termes d'allocation des ressources. Aujourd'hui il n'y a pas de structure d'accueil, ce qui veut dire qu'il n'y a pas d'animateur en suffisance dans ce quartier, et qu'à chaque fois les projets sont ponctuels et réalisés dans des préaux. Cela fait vingt ans que l'association attend justement d'avoir une structure fixe. Nous n'allons clairement pas déposer un amendement pour demander d'installer un pavillon sans mettre personne dedans pour l'animer, car cela ne ferait aucun sens.

Quand vous avez 1300 élèves qui attendent dans un quartier de pouvoir faire des activités d'été, de sensibilisation de la nature et parascolaires, leur donner simplement un pavillon sans leur donner les conditions pour organiser ces activités, je trouve cela un peu léger et limite. Nous n'allons certainement pas déposer un amendement. Je vous propose plutôt d'en discuter à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et de regarder ce qui peut être fait pour justement avoir une réallocation des moyens ou une augmentation; ce sera au Conseil municipal ou au Conseil administratif de le décider pour permettre aux enfants de ces quartiers-là d'être dignement accueillis, comme dans tous les autres quartiers de Genève.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche signera évidemment des deux mains cette proposition. En ce qui concerne l'amendement proposé par M. le maire pour la suppression de la deuxième invite, celle-ci est claire; il s'agit de «faire une proposition au Conseil municipal réunissant les conditions afférentes à la réalisation de ce projet enfant». Cela signifie vérifier que les conditions existent et prendre contact avec cette association pour qu'elle puisse travailler dans des conditions correctes, y compris dans cet espace. Aujourd'hui, avec l'ouverture de l'école de Chandieu, 500 élèves de plus font partie du quartier. C'est un quartier qui s'est densifié. Toute une série d'immeubles ont été construits du côté de Chandieu. Toute une partie des immeubles Vermont-Vidollet construits dans les années 1950 a été occupée par une génération et, un moment donné, c'était vraiment un quartier où il y avait beaucoup de personnes âgées. Actuellement ces dernières, pour des raisons naturelles, ont tendance à ne plus y être et à être remplacées par des familles.

Il y a une énorme augmentation du nombre d'enfants dans le quartier. Il est donc évident que les associations, en particulier Pré en bulle, doivent pouvoir répondre à cette demande. C'est ce qui est demandé dans cette deuxième invite. Il s'agit de faire une proposition. Si les conditions sont déjà réunies, il suffira de le dire; il faut le vérifier. Si ce n'est pas le cas, il faudra trouver les moyens

Motion: projet pour les enfants sur le site horticole de Beaulieu

d'assurer ce travail absolument admirable réalisé par Pré en bulle. Je crois que c'est vraiment un exemple de travail social. Encore aujourd'hui je crois nous avons tous reçu une invitation par courriel à aller faire le tour des Grottes à vélo, dans le cadre de l'Autre Salon. Cette association ne cesse de proposer des activités et de l'animation. C'est un travail absolument considérable qui est fait. Là c'est peut-être un élargissement de son travail qui est proposé. Nous ne pouvons qu'inviter le Conseil administratif et le Conseil municipal à soutenir le travail associatif, social, vivant et formidable qui est réalisé par cette association.

Le président. Il y a donc une proposition d'amendement et une demande de renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ainsi qu'une demande de renvoi au Conseil administratif. Je vous fais voter en premier lieu l'amendement de M. le maire visant à supprimer la deuxième invite de la motion, à savoir la suivante: «de faire une proposition au Conseil municipal réunissant les conditions afférentes à la réalisation de ce projet enfant». Il resterait donc la première invite visant à «mettre à disposition sur le site horticole de Beaulieu un espace destiné à l'implantation temporaire d'un pavillon d'accueil pour enfants, d'entente avec l'association Pré en bulle».

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif est refusé par 38 non contre 32 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 37 oui contre 31 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre à disposition sur le site horticole de Beaulieu un espace destiné à l'implantation temporaire d'un pavillon d'accueil pour enfants, d'entente avec l'association Pré en bulle,
- de faire une proposition au Conseil municipal réunissant les conditions afférentes à la réalisation de ce projet enfant.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Les 23 h approchant, il paraît un peu périlleux d'entamer un nouveau point. En conséquence je lève cette séance et vous donne rendez-vous demain à 17 h pour la suite de nos travaux, à savoir les motions d'ordonnancement que vous avez acceptées.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Exhortation | 4962 |
| 2. Communications du Conseil administratif | 4962 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal | 4962 |
| 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 octobre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 9 714 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 167 000 francs et la récupération de la TVA de 594 000 francs, soit un montant net de 7 953 000 francs (PR-1204 A) | 4963 |
| 5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 octobre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant brut total de 8 713 200 francs et net de 7 628 900 francs, soit: | |
| – 5 897 600 francs bruts, dont à déduire la participation de 1 084 300 francs représentant la contribution forfaitaire selon une clef de répartition à charge des différents partenaires, soit un montant net de 4 813 300 francs, destiné aux aménagements extérieurs de l'écoquartier de la Jonction, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, parcelles privées Ville de Genève (N° 4210), et de ses abords du domaine public communal Ville de Genève (N° 3437); de l'Etat (N° 4209) qui sera grevée d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève; | |
| – 2 815 600 francs destinés à l'aménagement de la rue des Gazomètres, parcelles de l'Etat (N ^{os} 98, 4211 et 3382) et des SIG (N° 3762), qui seront grevées d'une servitude d'usage public au profit de la Ville de Genève, et de ses abords du domaine public communal Ville de Genève (N° 3437 accès rue du Stand, N° 3438 accès boulevard de Saint-Georges) (PR-1157 A) | 4968 |
| 6. Résolution du 7 mars 2017 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Pascal | |

Spuhler, Jean-Charles Lathion, Sylvain Thévoz, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet et Uzma Khamis Vannini: «Pour le maintien du slowUp genevois» (R-204)	5021
7. Motion du 7 mars 2017 de M ^{mes} et MM. Laurence Corpataux, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Sandrine Burger, Jean Rossiaud, Alfonso Gomez, Joris Vaucher, Simon Gaberell, Albane Schlechten, Maria Pérez, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso et Brigitte Studer: «Harcèlement de rue, ça suffit!» (M-1275).	5027
8. Motion du 7 mars 2017 de M ^{mes} et MM. Simon Gaberell, Marie-Pierre Theubet, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Marie Barbey-Chappuis: «(Un) Beaulieu pour les enfants!» (M-1276)	5047
9. Propositions des conseillers municipaux	5054
10. Interpellations	5054
11. Questions écrites	5054

Le mémorialiste:
Ramzi Touma